



Conseil communautaire

25 mars 2021

Rapport de présentation

Rapporteur : madame Sitruk.....51

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 31/01/2021 au 28/02/2021

Délibérations prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 31/01/2021 au 28/02/2021

Ingénierie et développement territorial

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 31/01/2021 au 28/02/2021

Délibérations prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 31/01/2021 au 28/02/2021

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Point Agenda

1. Modification de l'autorisation de programme de financement des travaux du siège d'Arandon-Passins→ **Rapporteur : monsieur Drogoz, conseiller délégué en charge des finances****RAPPORT**

Par délibération du 10 mars 2020, une autorisation de programme a été créée pour le financement des travaux du siège d'Arandon-Passins, afin de donner une meilleure lisibilité financière pour la communauté de communes, sur ce projet.

L'autorisation de programme 2020-01 d'un montant total de 3 556 500 euros TTC s'appliquait selon les crédits de paiement suivants :

CP 2020	CP 2021	CP 2022
1 670 000 €	1 706 850 €	189 650 €

Au regard du mandaté sur l'année 2020 s'élevant à 650 378,30 €, du fait de l'avancement des travaux et du paiement sur 2021 et des dernières situations arrivées en 2020, il convient de modifier l'autorisation de programme de la façon suivante :

CP 2021	CP 2022
2 726 471,7 €	189 650 €

- **Le président propose au conseil communautaire de modifier l'autorisation de programme 2020-01 comme exposée ci-dessus.**

2. Budget

→ **Rapporteur : monsieur Drogoz, conseiller délégué en charge des finances**

RAPPORT

2.1 Un budget pour agir

1. Introduction :

En propos liminaire il est important de rappeler que la situation financière de la communauté de communes est saine et permettra de porter les projets du mandat. Aussi, le budget principal proposé pour l'année 2021, a été construit dans le but de piloter les charges de fonctionnement et de préserver les marges de manœuvres financières.

Il convient de noter que le budget de la communauté de communes se compose d'un budget principal et de 8 budgets annexes qui doivent chacun faire l'objet d'un vote spécifique par chapitre. A ces budgets s'ajoute celui de l'EPIC tourisme qui doit également être approuvé par le conseil communautaire.

Le budget principal s'équilibre à 40,78 millions d'euros en fonctionnement et à 20,58 millions d'euros en investissement. Ce budget reprend un excédent 2020 de 4,99 M€ de fonctionnement et de 11,41 M€ d'investissement.

La stratégie déployée consiste à contenir l'évolution des charges générales en tenant compte des capacités à faire d'une part et en développant ces mêmes capacités en interne, d'autre part. Cela devrait permettre d'améliorer le taux de réalisation budgétaire constaté ces dernières années. Cela s'accompagne d'un pilotage des évolutions de la masse salariale, en répondant aux obligations légales, en opérant une mise à niveau des services et en développant l'ingénierie interne.

Ces orientations conduisent à mettre en cohérence les inscriptions budgétaires avec la faisabilité technique et humaine des actions. Le résultat de fonctionnement est utilisé pour financer les politiques publiques souhaitées pour le territoire et mises en œuvre en fonctionnement, en maîtrisant son utilisation dans le temps.

Les excédents d'investissement sont utilisés pour financer cette section, sans renoncer au recours à l'emprunt. La hausse du budget général doit être limitée.

Pour répondre à cette stratégie budgétaire, des objectifs de crédits liés aux « charges à caractère général (011) » ont été fixés par grands domaines, en repartant du réalisé 2019, compte tenu du caractère exceptionnel de l'année 2020.

2. Le budget présenté par grand domaine :

Pour une meilleure compréhension et une meilleure appréhension des politiques menées, il a été souhaité de présenter le budget par domaine de politiques publiques. Ainsi chaque vice-président ou conseiller délégué a construit sa feuille de route avec les services. Le bureau a établi des priorités et réalisé des choix.

Ces grands domaines d'intervention présentent l'action des Balcons du Dauphiné et recouvrent l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre, en fonctionnement et en investissement, tous budgets primitifs confondus (budget principal et budgets annexes).

L'équilibre général du budget s'opère de manière globale.

Les recettes relatives aux dotations et celles liées à la fiscalité ainsi que les attributions de compensation versées par les communes au regard des compétences transférées à l'intercommunalité ne font pas l'objet d'une affectation par domaines.

En termes de priorités 2021, il a été décidé de stabiliser certains domaines de politiques publiques (A). A l'inverse, d'autres domaines connaissent une montée en puissance et sont à renforcer (B) tandis que certains sont à construire (C).

A- Des domaines à stabiliser dans leur fonctionnement avant l'adoption d'orientations structurantes

➤ La petite enfance

DEPENSES	
Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	601 455 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	3 422 130 €
Autres charges de gestion courant (65)	379 522 €
TOTAL	<u>4 403 107 €</u>
Investissement	
Immobilisations corporelles (21)	448 318 €
Immobilisations en cours (23)	471 800 €
TOTAL	<u>920 118 €</u>

L'intercommunalité engage **5 323 225 euros** pour l'exercice de la compétence petite enfance.

RECETTES	
Fonctionnement	
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	529 760 €
Dotations et participations (74)	1 596 991 €
Autres produits de gestion courante (75)	37 273 €
Total	<u>2 164 024 €</u>

La prise de la compétence petite enfance a entraîné le transfert successif de structures à la communauté de communes.

L'enjeu pour ce secteur, aujourd'hui, est de stabiliser l'exercice de cette compétence, en achevant l'harmonisation des pratiques et en créant une culture commune. Pour mémoire, chaque intégration a fait l'objet d'un audit de fonctionnement afin d'effectuer une mise à niveau du service pour assurer une égale couverture pour l'ensemble du territoire. Les dernières structures intégrées au début de l'année 2020 se sont vues appliquer le même procédé. Le financement des postes des agents recrutés en 2020, impacte en année pleine le budget 2021.

Les besoins des enfants et des familles doivent être pris en compte, dans le respect des obligations réglementaires. La communauté de communes devra en préciser les contours.

Parmi les dépenses prévues :

- **En fonctionnement :**

- 230 000 € sont consacrés à l'entretien des structures et aux frais de repas des enfants accueillis,
- 370 000 € sont consacrés à la contribution au contrat de Délégation de Service Public (DSP)

- **En investissement :**

- 303 250 € permettront de réaliser des aménagements de mise aux normes des structures,
- 145 000 € pour les équipements de mobilier,
- 470 000 € à des travaux d'adaptation climatique dont une enveloppe de 150 000 € pour les études préalables à la réalisation d'un équipement multi-activités aux Avenières.

Parmi les recettes envisagées :

- 529 760 € de participations des familles,
- 1 596 991 € de financements partenariaux : CAF, département,
- 37 273 € de recettes dans le cadre de la Délégation de Service Public.

➤ **L'enfance**

DEPENSES	
Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	346 216 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	775 080 €
Autres charges de gestion courant (65)	366 000 €
TOTAL	<u>1 487 296 €</u>
Investissement	
Immobilisations corporelles (21)	31 900 €
TOTAL	<u>31 900 €</u>

L'intercommunalité engage **1 519 196 euros** pour l'exercice de la compétence petite enfance.

RECETTES	
Fonctionnement	
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	308 500 €
Dotations et participations (74)	103 300 €
TOTAL	<u>411 800 €</u>

Comme la petite enfance, la prise de la compétence enfance a entraîné par des transferts successifs de structures.

Au-delà de la gestion de la compétence, une réflexion doit être menée pour proposer une offre de loisirs cohérente et structurée ainsi qu'une harmonisation des tarifs et des modes d'inscription. La cartographie du territoire pourra être revue dans le but de redéployer des places d'accueils.

L'année 2021 sera également l'occasion de procéder à la déprécarisation du métier d'animateur, à travers diverses pistes d'actions.

Parmi les dépenses prévues :

- En fonctionnement :
 - 346 216 € sont prévus pour les frais de fonctionnement inhérents aux structures (repas des enfants, entretiens, transports) et également pour les activités et séjours ainsi que les frais annexes.
 - 280 000 € sont consacrés à la contribution au contrat de DSP pour la partie enfance.
- En investissement :
 - 31 900 € en investissement pour de l'équipement en petits matériels.

Parmi les recettes envisagées :

- 308 500 € de participations des familles,
- 103 300 € de financements partenariaux : CAF, DDCCS,

➤ **L'accueil des gens du voyage :**

DEPENSES	
Autres charges de gestion courante (65)	244 000 €
TOTAL	<u>244 000 €</u>
RECETTES	
Produits exceptionnels (77)	53 136 €
TOTAL	<u>53 136 €</u>

Du fait de son adhésion en 2020 au Syndicat d'Accueil des Gens du Voyage (SAGAV), la communauté de communes ne supporte plus de dépenses directes. Sa cotisation au syndicat s'élève pour 2021 à 244 000 € sur la section de fonctionnement.

Une recette à percevoir, de la part du SAGAV, sera versée au titre de la gestion exceptionnelle 2020 de l'aire des gens du voyage de Frontonas par les Balcons du Dauphiné (cause situation sanitaire).

La direction de l'habitat-logement s'assure des liens contractuels avec le syndicat, sans personnel affecté spécifiquement. Elle suit les travaux du Département dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV).

➤ **L'habitat logement :**

DEPENSES	
Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	158 400 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	107 400 €
Autres charges de gestion courante (65)	157 138 €
TOTAL	<u>422 938 €</u>
Investissement	
Subventions d'équipements versées (204)	251 200 €
TOTAL	<u>251 200 €</u>

L'intercommunalité engage **674 138 euros** pour l'exercice de la compétence logement

Les dépenses de ce domaine se traduisent par la mise en œuvre des actions du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 (PLH) qui déclinent cinq orientations stratégiques :

- agir sur le parc existant dont l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec une enveloppe de 96 000 €,
- assurer le développement résidentiel du territoire et engager une stratégie foncière, avec la réalisation d'un diagnostic foncier en lien avec la direction de l'urbanisme et du foncier pour 100 000 €,
- développer l'offre locative et abordable, avec une enveloppe de 251 200 € dont des crédits de soutien du Plan Climat Air Energie Territorial à cette action,
- prendre en compte les besoins spécifiques des populations dont l'hébergement d'urgence avec 60 600 € de crédits,
- piloter le PLH et les observatoires avec 10 000 € de crédits.

L'année 2021 devrait permettre de décider des suites à donner au dispositif d'hébergement d'urgence. Certaines enveloppes budgétaires (opérations de rénovations) inscrites pour la durée du PLH ont été intégralement consommées en 2020.

➤ **Les équipements sportifs :**

DEPENSES	
Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	354 070 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	384 520 €
Autres charges de gestion courante (65)	57 000 €
TOTAL	795 590 €
Investissements	
Immobilisations corporelles (21)	15 500 €
Immobilisations en cours (23)	298 200 €
TOTAL	313 700 €

L'intercommunalité engage **1 109 290 euros** pour l'exercice de la compétence équipements sportifs.

RECETTES	
Fonctionnement	
Dotations et participations (74)	9 100 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	120 000 €
Produits exceptionnels (77)	300 €
TOTAL	129 400 €

Le budget 2021 doit permettre l'entretien des équipements sportifs (piscine, gymnase du lycée de Morestel et piste d'athlétisme) en réalisant notamment des travaux de mise aux normes ou de mise en sécurité des équipements.

Parmi les dépenses prévues :

- **En investissement** : 146 700 € sont alloués au gymnase, 97 500 € à la piscine et 69 500 € à la piste d'athlétisme

Par ailleurs, les Balcons du Dauphiné adhèrent au syndicat du gymnase du lycée La Pléiade et versent à ce titre une cotisation de 57 000 € pour l'année 2021. La communauté de communes a décidé de ne pas appliquer de transfert de charges et donc de ne pas impacter les attributions de compensation des communes. Ces dernières ne participent donc plus financièrement à cette charge.

B- Des domaines à renforcer pour répondre aux engagements pris

➤ **Le développement économique et touristique :**

DEPENSES (budget principal)	
Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	563 881 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	261 100 €
Autres Charges de gestion courante (65)	706 000 €
Charges exceptionnelles (67)	665 876 €
Total	2 197 357 €
Investissement	
Immobilisations incorporelles (20)	200 000 €
Subventions d'équipements versées (204)	506 742 €
Immobilisations corporelles (21)	1 005 100 €
Immobilisations en cours (23)	1 421 550 €
Total	3 133 392 €

L'intercommunalité engage **5 330 749 euros** pour l'exercice de la compétence du développement économique et touristique

RECETTES (budget principal)	
Fonctionnement	
Impôts et taxes (73)	65 000 €
Dotations et participations (74)	8 000 €
Produits exceptionnels (77)	100 000 €
Total	173 000 €
Investissement	
Subventions d'investissements reçues (13)	1 230 935 €
TOTAL	1 230 935 €

L'action 2021 en matière de développement économique de la communauté de communes, permettra de répondre aux enjeux suivants :

- soutenir l'économie locale, dans ce contexte sanitaire exceptionnel, avec notamment une enveloppe de 723 976 € pour l'opération chéquiers « mes loisirs aux Balcons » et la participation au Fonds Région Uni,
- participer à la structuration de la filière agricole avec 55 000 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement,
- poursuivre l'appui financier au développement du très haut débit fait par le département pour 559 433,
- accompagner les entreprises installées sur le territoire, en réalisant des réserves foncières hors zones d'activités notamment, avec une enveloppe de 594 000 €.

○ **L'offre foncière intercommunale pour le développement des activités économiques (budgets annexes)**

Un des enjeux réside dans l'accompagnement des entreprises présentes sur le territoire et de celles souhaitant s'y implanter, en apportant des réponses en termes de foncier et de locaux.

Il existe 4 budgets annexes permettant la mise en œuvre de ces actions d'aménagement et retraçant l'intégralité des dépenses et recettes liées aux opérations concernées.

Budget annexe Rondeau :

- 428 000 € d'études relatives à l'extension de la zone et lancement des travaux d'aménagement.

Budget annexe Isle Crémieu :

- 60 000€ d'études relatives à l'extension de la zone d'activités Les Petites Champagnes à Hières-sur-Amby et 100 000€ de travaux pour commercialiser les terrains,
- 230 000 € de recettes liées à la vente de parcelles (ex : Peugeot, Megetech, avenir métal, etc...).

Budget annexe Pays des Couleurs :

- 211 000 € pour diverses prestations, travaux d'aménagement et de viabilisation de parcelles,
- 160 000 € d'études relatives à l'extension du parc d'activités des Couleurs à Arandon-Passins,
- 88 000 € de recettes liées à la vente de parcelles (pôle Galilé...).

Budget annexe construction-location :

- 9 000 € des frais de gestion des bâtiments,
- 60 000 € de recettes de location des bâtiments (ZA BERT L'entreprise Adaptée, Mont Revelon APAVE).

○ **Le développement touristique**

Une réflexion sera conduite, sur l'année 2021, pour définir les priorités d'actions de **développement touristique**. Cette réflexion impactera les moyens alloués à l'EPIC, à travers la subvention d'équilibre d'un montant de 515 000 € pour 2021.

En parallèle, seront menées des actions de valorisation des sites et infrastructures touristiques :

- la mise en tourisme de la ViaRhôna et certains aménagements pour 150 000 €,
- le soutien à des événements pour 70 000 €,
- la valorisation de sites touristiques pour 100 000 € aux étangs de la Serre,
- étude pour la refonte du réseau des sentiers de randonnée labellisés au PDIPR pour 100 000 €.

Enfin, une enveloppe de 100 000 € est allouée à la mise en place d'un dispositif de soutien aux hébergeurs du territoire, dans le contexte actuel de crise sanitaire.

En termes de recettes, il reste à percevoir pour la communauté de communes les soldes de subventions relatives à l'aménagement de la ViaRhôna sur le secteur Ouest. Elles sont complétées par une recette attendue de 65 000 €, au titre de la taxe de séjour 2021.

○ **L'office de tourisme, le bras armé de la politique de développement touristique (budget propre)**

Si un certain nombre d'actions touristiques sont portées par le budget principal, l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) reste le bras armé de la politique de développement touristique des Balcons du Dauphiné.

Il dispose ainsi de la personnalité morale et de l'autonomie financière avec un budget propre.

Le budget 2021 de l'EPIC devra répondre à différents enjeux, à savoir :

- améliorer la visibilité et l'accessibilité des Bureaux d'Information Touristique (BIT), et déployer une stratégie d'accueil mobile « hors les murs »
- poursuivre la qualification et la valorisation de l'offre touristique globale du territoire (renforcer le déploiement du label accueil vélo « les Balcons territoire du vélo », déployer des actions de communication et de promotion autour de l'offre touristique du territoire)
- adapter la stratégie de promotion touristique en déployant un plan média numérique et digital, en créant des offres « tous aux Balcons » pour de la commercialisation en ligne, en redéfinissant la stratégie de la visite guidée.

DEPENSES	
Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	254 900 €
Charges de personnels et frais assimilés (012)	360 300 €
Autres charges de gestion courante (65)	500 €
TOTAL	615 700 €
Investissement	
Immobilisations incorporelles (20)	12 000 €
Immobilisations corporelles (21)	74 260,93 €
TOTAL	86 260,93 €

L'EPIC engage **701 960 euros** pour l'exercice de la développement touristique du territoire.

RECETTES	
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	13 000 €
Dotations et participations (74)	542 886,43 € (dont 515 000 € de subventions de la communauté de communes)
Produits exceptionnels (77)	39 000 €
TOTAL	594 886,43 €

➤ **Les cycles de l'eau :**

Ce domaine recouvre deux secteurs :

- le petit cycle de l'eau
 - le grand cycle de l'eau recouvrant notamment la Gestion des Milieux Aquatiques et des Préventions des Inondations (GEMAPI).
- **Le petit cycle de l'eau**

Suite à la prise de compétence au 1^{er} janvier 2020 eau et assainissement qui se traduit par la gestion en régie sur 27 des 47 communes de l'intercommunalité, les budgets annexes relatifs à l'eau potable et l'assainissement s'inscrivent dans une continuité des projets engagés par les anciens gestionnaires, tout en poursuivant la structuration de la régie.

Le budget annexe eau potable

Parmi les dépenses prévues :

- 1 617 729 € pour les opérations à poursuivre,
- 1 026 000 € de nouvelles opérations s'inscrivant dans les ambitions fixées pour la régie des eaux, à savoir une stratégie de renouvellement patrimonial ambitieuse des réseaux d'eau potable, la lutte contre les pertes d'eau traitée, et une stratégie de renouvellement du parc compteurs.

Enfin, un schéma directeur d'eau potable va être lancé afin de prévoir une gestion maîtrisée du patrimoine d'Alimentation en Eau Potable (AEP).

DEPENSES	
Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	1 482 885 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	1 534 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	27 500 €
Charges exceptionnelles (67)	100 500 €
<u>TOTAL</u>	<u>3 144 885 €</u>
Investissement	
Immobilisations incorporelles (20)	126 000 €
Immobilisations corporelles (21)	389 390 €
Immobilisations en cours (23)	5 043 853 €
<u>TOTAL</u>	<u>5 559 243 €</u>

8 704 128 euros sont consacrés à la gestion directe de l'eau.

RECETTES	
Fonctionnement	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (70)	4 507 780,32 €
Subventions d'exploitation (74)	11 894 €
Autres produits de gestions courantes (75)	27 435 €
TOTAL	4 547 109,32 €
Investissement	
Dotations, fonds divers et réserves (10)	1 446 835,04 €
Subventions d'investissement (13)	160 000 €
TOTAL	1 606 835,04 €

Le budget DSP Eau potable

Le budget concerne les secteurs de Crémieu et de Porcieu-Amblagnieu / Montalieu-Vercieu.
 Les dépenses prévues vont permettre de répondre à l'ambition de reprise d'un taux de renouvellement des réseaux à hauteur de 0,5 % dans le but d'améliorer les rendements de ces derniers.

DEPENSES	
Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	56 470 €
Autres charges de gestion courante (65)	6 000 €
TOTAL	62 470 €
Investissement	
Immobilisations incorporelles (20)	30 000 €
Immobilisations en cours (23)	829 670,35 €
TOTAL	859 670.35 €

RECETTES	
Fonctionnement	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (70)	405 738,29 €
TOTAL	405 738,29 €
Investissement	
Dotations, fonds divers et réserves (10)	209 631,65 €
TOTAL	209 631,65 €

Le budget annexe Assainissement

Les crédits pour l'année 2021 prévoient une enveloppe pour les opérations à poursuivre, ainsi que de nouveaux crédits pour les opérations nouvelles s'inscrivant dans le cadre de mise aux normes des systèmes d'assainissement en répondant aux obligations réglementaires environnementales.

Ainsi, les objectifs poursuivis sont les suivants : la mise en conformité des systèmes d'assainissement avec des travaux sur les unités de traitement, la mise en séparatif des réseaux et la suppression des Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) dégradant le bon fonctionnement des unités d'épuration et engendrant un surcoût de fonctionnement.

Le schéma directeur d'assainissement sera lancé afin d'opérer un contrôle efficient du patrimoine assainissement.

DEPENSES	
Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	1 214 300 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	693 300 €
Autres charges de gestion courante (65)	334 694,95 €
Charges exceptionnelles (67)	26 440 €
TOTAL	2 268 734 €
Investissement	
Immobilisations incorporelles (20)	10 000 €
Immobilisations corporelles (21)	165 500 €
Immobilisations en cours (23)	8 547 565,69 €
TOTAL	8 723 065,69 €

RECETTES	
Fonctionnement	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (70)	3 671 429,62 €
Subventions d'exploitation (74)	93 000 €
Autres produits de gestion courante (75)	4 000 €
TOTAL	3 768 429,29 €
Investissement	
Dotations, fonds divers et réserves (10)	2 561 619,21 €
Subventions d'investissement (13)	1 238 652 €
TOTAL	3 800 271 €

Le budget DSP Assainissement

Ce budget concerne les secteurs de Charette, Crémieu et Porcieu-Amblagnieu Montalieu-Vercieu.

Les enjeux sont identiques à ceux du service assainissement effectués en régie.

Les obligations réglementaires environnementales orientent les actions : la mise en conformité des systèmes d'assainissement avec des travaux sur les unités de traitement, la mise en séparatif des réseaux et la suppression des Eaux Claires Parasites Permanentes dégradant le bon fonctionnement des unités d'épuration et engendrant un surcoût de fonctionnement.

DEPENSES	
Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	80 087 €
Charges exceptionnelles (67)	3 574 €
Total	83 661 €
Investissement	
Immobilisations incorporelles (20)	50 000 €
Immobilisations corporelles (21)	5 142 €
Immobilisations en cours (23)	2 591 920,45 €
Total	2 647 062,45 €

Les dépenses affectées à l'assainissement (régie et DSP confondues) représentent au total **13 706 476,76 euros.**

RECETTES	
Fonctionnement	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (70)	967 203,90 €
Total	967 203,90 €
Investissement	
Dotations, fonds divers et réserves (10)	778 011,55 €
Subventions d'investissement (13)	884 647,33 €
Total	1 662 658,88 €

○ **Le grand cycle de l'eau**

DEPENSES	
Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	231 000 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	69 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	200 000 €
TOTAL	500 000 €
INVESTISSEMENT	
Immobilisations incorporelles (20)	217 000 €
Immobilisations corporelles (21)	1 142 000 €
Immobilisations en cours (23)	278 500 €
TOTAL	1 637 500 €

L'intercommunalité consacre **2 137 500 euros** à l'exercice de la compétence eau et assainissement.

RECETTES	
Fonctionnement	
Impôts et taxes (73)	486 483 €
Dotations et participations (74)	42 950 €
TOTAL	<u>529 433 €</u>
Investissement	
Subventions d'investissements reçues (13)	6 669 €
TOTAL	<u>6 669 €</u>

La thématique du grand cycle de l'eau s'inscrit pour l'année 2021 dans une continuité des actions.

Parmi les dépenses prévues :

- En investissement : 1 349 000 € pour les projets en cours : plan de gestion de la ripisylve, travaux de restauration de cours d'eau et de zones humides, travaux hydrauliques,
- En fonctionnement : 72 000 € pour une étude ressources en eau.

Parmi les recettes :

- 486 483 € de recettes de taxe GEMAPI,
- 50 000 € au titre de diverses subventions.

Parallèlement, dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes adhère au Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SYDCEHR) et à l'Epave de la Bourbre (ex-SMABB), pour lesquels les cotisations s'élèvent cette année à 185 000 €.

Une étude relative au plan de gestion des marais sera lancée et dans l'attente, des travaux d'entretien sur le foncier de l'ex Syndicat Intercommunal des Marais (SIM) de Bourgoin-Jallieu seront réalisés, pour 115 600 €.

Au titre de cette compétence, la communauté de communes adhère au syndicat des marais de Morestel, pour lequel la cotisation s'élève, pour 2021, à 15 000 €.

➤ **L'Environnement**

DEPENSES	
Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	217 000 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	136 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	7 694 018 €
TOTAL	<u>8 047 018 €</u>
Investissement	
Immobilisations incorporelles (20)	30 000 €
Subventions d'équipements versées (204)	5 441 €
Immobilisations corporelles (21)	510 200 €
Immobilisations en cours (23)	112 600 €
TOTAL	<u>658 241 €</u>

Les dépenses affectées à ce domaine représentent au total
8 705 259 euros.

RECETTES	
Fonctionnement	
Impôts et taxes (73)	7 407 518 €
Dotations et participations (74)	103 975 €
TOTAL	7 511 493 €

Marqueur fort du mandat, ce domaine constitue une thématique extrêmement large et transversale au sein de l'intercommunalité, et du territoire. L'année 2021 verra l'adoption du Plan Climat Air Energie (PCAET) et donc l'achèvement de l'étude (27 500 €).

Les crédits budgétaires permettront la mise en œuvre d'actions du **PCAET**, avec notamment :

- une enveloppe de 91 000 € pour le Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) en partenariat avec l'AGEDEN,
- une enveloppe de 73 000 € pour la mise en place du conseil en énergie partagée ;
- une enveloppe de 485 000 € pour finaliser les acquisitions foncières nécessaires au projet de ferme photovoltaïque et de 30 000 € pour la réalisation d'un schéma de développement des énergies renouvelables.

Concernant la **mobilité**, les crédits nécessaires à la poursuite des actions en cours sont inscrits, avec une enveloppe de 115 000 € notamment pour la participation de la collectivité à l'étude tram-train entre Meyzieu et Crémieu et l'expérimentation Covoit'ici entre les Balcons du Dauphiné et la Plaine de l'Ain.

Des crédits à hauteur de 20 000 € sont prévus afin de permettre la définition d'une stratégie en matière de mobilité.

Enfin, une enveloppe de 45 000 € en investissement est prévue et destinée à la participation à l'étude de liaison cyclable entre la CAPI, les Balcons du Dauphiné, à l'acquisition de vélos électriques, à la réalisation d'abris à vélo et à l'aménagement d'un point Vélo à Assistance Electrique (VAE) sur le site d'Arandon.

L'action **NATURA 2000**, est poursuivie :

- avec une enveloppe de 58 000 € pour la poursuite du plan castor, l'animation et le développement d'une opération de valorisation et de communication,
- avec une enveloppe de 100 000 € pour le renouvellement de l'opération « mares et abreuvement »,
- avec 21 000 € pour l'accompagnement de la chambre d'agriculture.

Des subventions à hauteur de 104 000 € sont attendues notamment pour financer l'animation Natura 2000 et le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC).

Enfin, 10 000 € sont inscrits afin de réaliser un diagnostic relatif à l'économie circulaire.

Parallèlement, la communauté de communes adhère au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Tri des Ordures Ménagères (SICTOM) et au Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) pour la gestion des déchets, et pour lesquels les cotisations s'élèvent pour l'année 2021 respectivement à 4 236 621 € et 3 170 897 €, compensés intégralement par la perception en recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour un montant total de 7 407 518 €.

➤ **La culture :**

DEPENSES	
Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	244 300 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	172 600 €
Autres charges de gestion courante (65)	30 000 €
TOTAL	446 900 €
Investissement	
Immobilisations corporelles (21)	2 700 €
TOTAL	2 700 €

Les dépenses affectées à ce domaine représentent au total **449 600 euros**.

RECETTES	
Fonctionnement	
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	20 000 €
Dotations et participations (74)	53 000 €
Produits exceptionnels (77)	8 000 €
Total	81 000 €

Le renforcement de l'action culturelle des Balcons du Dauphiné est un des enjeux de l'année 2021. En parallèle, une réflexion sera menée afin de mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs culturels existants.

Ainsi, la communauté de communes poursuit son engagement en faveur de l'Education Artistique et Culturelle (EAC), au travers des deux axes suivants :

- le dispositif Faites des Arts (FDA) pour 44 530 € ;
- Musique à l'Ecole (MAE) pour 88 100 €.

Par ailleurs, les Balcons du Dauphiné poursuivent leur engagement en faveur de la diffusion des spectacles en programmant ses deux festivals :

- Isle en Scène pour 124 000 € ;
- Solstice de Brangues 103 000 € .

Au titre de ces actions culturelles, il est prévu une recette de 20 000 € au titre de la vente de billets de spectacles, 8 000 € au titre du développement de mécénats et 53 000 € au titre de diverses subventions.

C- Des domaines à construire

➤ L'insertion :

DEPENSES	
Fonctionnement	
Autres charges de gestion courante (65)	190 000 €
TOTAL	190 000 €

A ce jour, l'action de la communauté de communes réside dans son soutien financier apporté à la Mission Locale Nord Isère (MLNI) et à l'association Osez pour 190 000 €.

Des orientations devraient être construites en 2021 afin de préciser l'action. En tant qu'employeur, les Balcons du Dauphiné doivent s'interroger sur le rôle qu'ils peuvent jouer en matière d'insertion, par le biais de l'apprentissage ou en déprécarisant les situations individuelles.

➤ **L'accompagnement des habitants et création de tiers lieux :**

DEPENSES	
Fonctionnement	
Charges de personnel et frais assimilés (011)	50 550 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	160 600 €
TOTAL	<u>211 150 €</u>
Investissement	
Immobilisations corporelles (21)	44 500 €
Immobilisations en cours (23)	567 000 €
TOTAL	<u>611 500 €</u>

Les dépenses affectées à ce domaine représentent au total **822 650 euros.**

RECETTES	
Fonctionnement	
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	1 500 €
Dotations et participations (74)	30 000 €
TOTAL	<u>31 500 €</u>
Investissement	
Subventions d'investissements reçues (13)	44 700 €
Total	<u>44 700 €</u>

Une réflexion sera menée sur l'année 2021, concernant le développement de tiers lieux adaptés aux usages des particuliers, des entreprises ou des associations.

En parallèle, des travaux seront réalisés sur le site de Villemoirieu, pour l'aménager en espace France services. Une enveloppe de 550 000 € est inscrite en investissement afin de permettre la réalisation de ces aménagements.

Des crédits sont par ailleurs prévus afin d'entretenir l'espace France service de Morestel et d'en améliorer ou maintenir les conditions d'accueil du public et les modalités d'usage, avec 61 500 € en investissement et 50 550 € en fonctionnement.

Une recette de 30 000 € est prévue une fois la labellisation du site de Villemoirieu en espace France services, obtenue, et pour permettre son ouverture une recette de 150 400 € a été attribuée par l'Etat dans le cadre des enveloppes de Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR).

➤ **Le développement de l'offre de soins :**

DEPENSES	
Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	8 139 €
Autres charges de gestion courante (65)	2 750 €
TOTAL	<u>10 889 €</u>
Investissement	
Immobilisations en cours (23)	182 500 €
TOTAL	<u>182 500 €</u>

Les dépenses affectées à ce domaine représentent au total **193 389 euros.**

RECETTES	
Fonctionnement	
Autres produits de gestion courante (75)	95 264 €
TOTAL	<u>95 264 €</u>
Investissement	
Subventions d'investissements reçues (13)	370 000 €
TOTAL	<u>370 000 €</u>

Une réflexion sera menée quant à l'action de la collectivité dans ce domaine.

Au budget 2021, des dépenses de fonctionnement sont inscrites concernant l'entretien de la maison de santé de Morestel et la maison de santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu, ainsi que d'autres charges de gestion pour 10 889 €. Des dépenses sont également à prévoir pour procéder aux règlements de la fin des travaux de Montalieu-Vercieu, suite à la levée des réserves après réception, pour 182 500 €.

Les recettes à percevoir pour l'année 2021 s'élèvent à 370 000 € au titre des subventions pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu et à 95 264 € au titre des loyers relatifs à l'occupation de ces équipements.

➤ **La coopération avec les communes :**

DEPENSES	
Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	70 200 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	199 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	1 666 151 €
TOTAL	<u>1 935 351 €</u>
Investissement	
Immobilisations incorporelles (20)	20 500 €
TOTAL	<u>20 500 €</u>

L'engagement affecté à ce domaine représente au total
1 955 851 €.

RECETTES	
Fonctionnement	
Dotations et participations (74)	15 000 €
TOTAL	<u>15 000 €</u>

Il s'agit là d'un des enjeux majeurs de ce mandat 2020-2026, pour lequel des pistes de réflexion devront être approfondies afin de mener un travail coopératif avec les communes qui composent la communauté de communes.

Aujourd'hui, la communauté de communes porte, sans contrepartie financière, l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes. Cette action sera à conforter et à développer sur le champ de l'accompagnement des communes dans l'exercice de leur compétence urbanisme.

Une enveloppe de 70 000 € est prévue sur 2021 notamment pour la prestation du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), et 20 500 € en investissement pour le changement de logiciel.

Une recette de 15 000 € est prévue au titre des consultations CAUE (subvention du département).

L'année 2021 sera une année de construction de cet axe politique et des moyens pourraient être alloués pour l'année 2022.

La cotisation de la communauté de communes au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'élève à 1 666 151 € en 2021. En effet, la communauté de communes finance désormais la participation du territoire à ce service départemental en lieu et place des communes.

Des participations spécifiques aux communes sont également inscrites dans ce domaine (frais Aire des Gens du Voyage).

➤ **Les fonctions supports :**

Ce domaine recouvre l'ensemble des fonctions supports et des moyens humains et financiers afférents, à disposition des autres domaines.

Ces fonctions supports accompagnent la mise en œuvre de politiques publiques, sur différents champs d'intervention et regroupent :

- la direction générale
- le cabinet
- la communication
- les affaires juridiques et la commande publique

- les finances
- les moyens généraux
- les ressources humaines
- les systèmes d'information
- la gestion patrimoniale
- l'urbanisme et le foncier

DEPENSES	
Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	1 271 425 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	2 812 570 €
Autres charges de gestion courante (65)	556 000 €
Charges exceptionnelles (67)	17 000 €
TOTAL	4 656 995 €
Investissement	
Immobilisations incorporelles (20)	456 150 €
Immobilisations corporelles (21)	650 500 €
Immobilisations en cours (23)	11 175 174,87 €
TOTAL	12 281 824 €

RECETTES	
Fonctionnement	
Impôts et taxes (73)	19 889 032 €
Dotations et participations (74)	4 578 435 €
Autres produits de gestion courante (75)	96 451 €
TOTAL	24 563 918 €
Investissement	
Dotations, fonds divers et réserves (10)	800 000 €
Subventions d'investissements reçues (13)	399 034 €
TOTAL	1 199 034 €

Les dépenses affectées à ce domaine représentent au total **8 969 845€** pour les dépenses fonctions supports auxquelles s'ajoutent **7 968 974€** inscrits au chapitre 23 à titre prévisionnel.

D- **Zoom sur des domaines transverses**

Il s'agit à cet endroit de mettre en exergue les fonctions supports qui budgétairement sont impactées dans chacun des domaines précisés ci-dessus.

➤ **Le numérique et les systèmes d'information :**

L'enjeu de cette fonction support à destination de l'ensemble des services communautaires, est multiple :

- assurer un pilotage des systèmes d'information et un accompagnement des projets ;
- assurer l'administration des systèmes et la sécurité des serveurs ;
- assurer le maintien et le renouvellement des équipements informatiques de travail.

Pris dans son ensemble ce secteur, s'inscrivant budgétairement, dans chacun des domaines détaillés ci-dessus, recouvre :

- 464 600 € en investissement au titre de l'acquisition des logiciels métiers ;
- 138 700 € en matériels informatiques ;
- 274 156 € pour la téléphonie et la maintenance.

➤ **La communication :**

L'enjeu de la communication pour cette année 2021, notamment auprès des habitants de la communauté de communes et de l'extérieur passera par sa mise en valeur afin :

- d'en démontrer son utilité et sa légitimité,
- de créer un sentiment d'appartenance,
- de donner de la visibilité aux Balcons du Dauphiné au niveau local, régional mais également national.

Parallèlement, en interne, il s'agira de faire partager le projet de la collectivité, faire adhérer, et fédérer les agents.

Pour l'année 2021, une enveloppe de 86 000 € sera allouée à l'évènementiel dans de nombreux domaines de politiques publiques.

Les outils et actions de communication seront développés avec des crédits à hauteur de 182 000 € dont 68 000 € pour trois numéros du magazine de la communauté de communes.

Une enveloppe de 62 000 € est inscrite en investissement afin de développer la signalétique sur l'ensemble des sites communautaires et sur les entrées de territoire, afin de mettre en valeur l'identité des Balcons du Dauphiné.

➤ **La gestion patrimoniale :**

La politique patrimoniale de la communauté de communes est essentielle au regard de son patrimoine conséquent et diversifié, bâti ou non. Elle ne se limite pas aux bâtiments administratifs mais impacte les budgets de chacun des secteurs pour lesquels la communauté de communes assure la gestion de structures ou d'infrastructures.

L'enjeu consistera tout d'abord à élaborer une stratégie patrimoniale, afin de déterminer un niveau de qualité, des critères d'intervention et d'en définir la consistance, d'une part. D'autre part, il conviendra de maintenir en bon état le patrimoine existant par un entretien suffisant et en priorisant les interventions selon les trois critères suivants :

- la mise aux normes des différents équipements ;
- l'adaptation aux évolutions climatiques ;
- les aménagements spécifiques de confort ou aux usages.

Ainsi ce sont plus d'un 1,09 M€ consacrés à la gestion courante de l'ensemble de notre patrimoine bâti et non bâti (entretien et maintenance des bâtiments et des espaces publics, fluides, petits équipements, ...).

L'enveloppe d'investissement consacrée à la politique patrimoniale de la communauté de communes s'élève à 7,433 M€. Elle concerne tous les domaines et le siège.

Au total, l'action patrimoniale s'élève à 8,53M€

➤ **Les ressources humaines :**

La communauté de communes doit présenter annuellement un état qui constitue une photographie de la situation en termes d'effectif (délibération n°1).

Ce tableau, normé, donne à voir une répartition par filière, par grade et par situation statutaire, de l'ensemble des effectifs (289 postes) ; 19 % des agents des Balcons sont de catégorie A, 13 % de catégorie B et 68 % de catégorie C. Il convient de l'adopter par délibération.

Il est à noter un renforcement de la proportion du personnel encadrant ces dernières années du fait du passage en catégorie A des postes d'éducateurs de jeunes enfants en 2020 et du renforcement de l'ingénierie interne.

Plus précisément, 178 postes sont dédiés à la petite enfance et à l'enfance, 39 postes à la régie et 10 postes sont affectés à la piscine. Les 62 postes restants sont en charge du reste des compétences de la communauté de communes (culture, environnement, développement économique, habitat logement, urbanisme et foncier) et des fonctions supports (ressources

humaines, patrimoine, finances, secrétariat général, commande publique et affaires juridiques, informatique, communication).

Depuis la fusion, le taux de consommation des crédits dédiés aux ressources humaines est en constante évolution. Il s'élève à 94,6 % en 2017, 90,27% en 2018, 88,87 % en 2019 et à 98,39 % en 2020. Il est à noter que la consommation des crédits inscrits est particulièrement haute en 2020, ce qui montre que les marges de manœuvre sont dorénavant faibles ; certains départs ont permis le paiement des traitements en fin d'année.

La masse salariale (012) évolue de 1 239 k€ entre 2020 et 2021, cette évolution relève de plusieurs réalités :

1. Des ressources déjà engagées

Au 1^{er} janvier 2021, les engagements déjà pris fixent la masse salariale pour cette année à 8,25 M dont 4 197 210 € pour les seules compétences petite enfance et enfance, ce qui représente un peu plus de 50 % de la masse salariale globale.

Sans prise en compte de la petite enfance et enfance et une fois les charges de fonctionnement dédiées à ces secteurs, déduites, la masse salariale représente 12,33 % des charges réelles de fonctionnement.

.

Les éléments qui expliquent cette évolution sont les suivants :

a. Des hausses liées à des évolutions et des obligations réglementaires :

➤ Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) entre 2016 et 2021

Cette disposition légale s'est mise en œuvre entre 2016 et 2021 (avec une pause en 2020), elle vise :

- à une harmonisation des grilles indiciaires et leur allongement ; elles servent au déroulement de carrière des agents,
- à l'amélioration des cotisations des agents publics à la retraite : les primes n'étant pas intégrées au calcul des droits à la retraite. L'Etat n'ayant pas souhaité que les agents publics voient leur salaire net baisser, la loi prévoit que les employeurs publics financent le différentiel,
- à fin de l'avancement d'échelon au maximum ou au minimum, cadencement à la durée unique, le déroulé de carrière est donc ralenti.

Impact budgétaire 2021 pour les titulaires : 45 000 € sachant que les titulaires représentent environ 55 % des agents.

➤ Prime de précarité

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les agents contractuels qui ont un contrat d'une durée inférieure ou égale à un an (renouvellement compris) bénéficient d'une indemnité de fin de contrat dite « prime de précarité » à l'instar du privé.

Elle s'élève à 10% de la rémunération brute globale perçue par l'agent durant son contrat.

A partir des contrats de travail signés en 2020 (recrutement des animateurs, recrutements pour accroissement temporaire d'activité, vacance d'emploi et remplacement d'agents), un montant prévisionnel de prime de précarité a été calculé à hauteur de 75 000 €.

➤ Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et autres évolutions statutaires

Le GVT est un phénomène qui contribue aux variations de masse salariale. En effet, même si le nombre de fonctionnaires stagne, et que la grande majorité ne reçoit pas d'augmentation générale, la masse salariale de la fonction publique augmente parfois du seul fait qu'un plus grand nombre de fonctionnaires est mieux payé, parce qu'ils occupent des emplois plus qualifiés qu'avant, ou bien parce qu'ils ont une ancienneté moyenne plus importante. Il est envisagé une augmentation de 1 % ce qui représente un montant de 72 610 €.

En outre, 30 agents sont concernés par un avancement d'échelon, cela représente un coût de 16 400 €, 11 800 € seront consacrés à des avancements de grade.

Les grades d'éducateurs de jeunes enfants et assistants socio-éducatifs ont été revalorisés en catégorie A (contre B antérieurement), la régulation est évaluée à 10 000 €.

➔ Ce qu'il faut retenir : les évolutions réglementaires sont évaluées à environ 230 000 k€.

b. Pour le financement de postes pourvus en 2020, qui ont un impact en année pleine en 2021

Différents postes ont été créés en 2020 au nombre desquels :

- un chef de projets PCAET mobilité ;
- un responsable marchés publics ;
- un chargé mission prévention sécurité ;
- un gestionnaire RH ;
- un directeur culture ;
- un animateur France service ;
- une maîtresse de maison aux Galopins ;
- une animatrice RAM à Morestel.

La collectivité a également embauché plusieurs apprentis, l'accueil a débuté en septembre 2020.

→ **Ce qu'il faut retenir : les postes décidés en 2020 impactent à hauteur de 248 000 € le budget 2021.**

c. Des soldes entre les départs et les arrivées

Certains agents partis en 2020 n'ont pas été remplacés immédiatement et le seront au cours de l'année 2021. D'autres ont été remplacés mais de manière différée en 2020.

→ **Ce qu'il faut retenir : l'impact en année pleine de ces remplacements différés est évalué à 150 000 €.**

d. Des créations des postes de direction et de cabinet

La création de 6 postes de direction et d'un poste de directeur de cabinet :

- un secrétaire général (recruté au 1^{er} janvier 2021) ;
- un directeur des finances, de la commande publique et des affaires juridiques (1^{er} janvier 2021) ;
- un directeur des ressources humaines et des moyens généraux (avril 2021) ;
- un directeur du développement économique et touristique (avril 2021) ;
- un directeur de l'environnement, des transitions et du grand cycle de l'eau (1^{er} janvier 2021).
- un directeur de cabinet (novembre 2020).

→ **Ce qu'il faut retenir : un coût annuel de 360 000 €.**

Ainsi les charges déjà engagées sur l'augmentation de 1 239 k€ par rapport au budget 2020 s'élèvent à 990 000 €.

2. Une marge de manœuvre réelle demandée qui s'élève donc à environ 250 000 € afin de renforcer les missions supports

Par ailleurs, des demandes pour les directions du patrimoine, de la communication, des systèmes d'information sont évaluées à hauteur de **355 000 euros**. Des marges de manœuvres et d'optimisations seront à trouver.

3. Des éventuelles créations de postes à venir, en fonction des besoins nouveaux et/ou d'opportunités de financements extérieurs

Par exemple :

- Médiateur numérique,
- Service de remplacement pour commune,
- Chef de projet PAT,
- Chef de projet ABC biodiversité,
- Sigiste (agent en charge du système d'information géographique),

Il est proposé que chacune de ces créations de postes soit systématiquement soumise à approbation du conseil communautaire qui décidera si lesdits postes, générateurs d'une augmentation du chapitre 012, sont ou non créés au regard des impacts budgétaires pour la communauté de communes. La décision se fait donc en toute transparence.

Tableau des emplois au 1^{er} mars

Tableau des emplois au 01.03.2021										
filière	cat	grades	Total emploi de la communauté communales	pourvu par titulaire	TC	TNC	pourvu par un contractuel	TC	TNC	emploi non pourvu
administrative	A	DGS communes 40 000 à 80 000 habts	1	1	1					
	A	DGA 40 000 à 150 000 habts	0	0	0					
	A	directeur cabinet	1				1	1		
	A	directeur	1	0	0		1	1		
	A	attaché hors classe	1	1	1					
	A	attaché principal	3	2	2					1
	A	attaché territorial	10	3	3		5	5		2
	A	attaché territorial non permanent	3				2	2		1
	B	rédacteur principal 1er classe	5	5	4	1	0	0		
	B	rédacteur principal 2ième classe	3	3	3		0	0		
	B	rédacteur territorial	10	2	2		1	1		7
	B	rédacteur non permanent	1				1	1		
	C	adjoint administratif principal 1ere classe	4	3	3					1
	C	adjoint administratif principal 2ième classe	10	8	8		1	1		1
C	adjoint administratif	13	7	7		4	4		2	
total filière administrative			66	35	34	1	16	16	0	15
technique	A	ingénieur	7				5	5		2
	A	ingénieur principal	2	2	2					
	B	technicien principal 1ère classe	1							1
	B	technicien principal 2ème classe	1				1	1	1	
	B	technicien	5	2	2		1	1		2
	B	technicien non permanent	1							1
	C	agent maîtrise principal	2	1	1		1	1		
	C	agent maîtrise	4	2	2					2
	C	adjoint technique principal 1ère classe	3	3	3					
	C	adjoint technique principal 2è classe	4	4	3	1				
	C	adjoint technique	25	18	13	5	5	3	2	2
	C	adjoint technique - emplois non permanents	2							2
total filière technique			57	32	26	6	13	10	3	12
médico sociale	A	puéricultrice classe supérieure	3	3	3					
	A	puéricultrice hors classe	2	2	2					
	A	infirmière soins généraux classe supérieure	1	1	1					
	A	infirmière soins généraux classe normale	1	1	1					
	A	éducateur jeunes enfants 1ère classe	5	5	5					
	A	éducateur jeunes enfants 2nde classe	7	2	2		5	5		
	A	assistant socio-éducatif 1ère classe	2	1	1		1	1		
	A	assistant socio-éducatif 2nde classe	4	1	1		3	2	1	
	C	auxiliaire puériculture principal 1ère classe	2	2	1	1				
	C	auxiliaire puériculture principal 2ème classe	24	10	8	2	13	11	2	1
	C	agent social principal 1ère classe	0							
	C	agent social principal 2ème classe	1	1	1					
C	agent social	27	17	16	1	10	8	2		
total filière sociale			79	46	42	4	32	27	5	1
culturelle	B	assistant enseignement artistique principal 1ère classe	0	0	0					
	B	assistant enseignement artistique principal 2ème classe	3	1	1	0	2		2	
	B	assistant enseignement artistique	1				1		1	
total filière culturelle			4	1	1	0	3	0	3	0
animation	B	animateur principal 2ème classe	1	1	1					
	B	animateur	1							1
	C	adjoint animation principal 2ème classe	3	3	3					
	C	adjoint animation	13	7	7		4	3	1	2
	C	adjoint animation	60				60			
total filière animation			78	11	11	0	64	3	1	3
sport	A	conseiller des APS	1	1						
	B	éducateur des APS principal 2è classe	2	1	1		1	1		
	B	éducateur des APS	2	1	1		1	1		
total filière sport			5	3	2	0	2	2	0	0
total			289	128			130			31

- **Le président propose au conseil communautaire de voter l'état des postes suivant le tableau présenté ci-dessus. (délibération n°1)**

2.2 Une affectation des résultats et une fiscalité en cohérence

Les engagements ci-dessus référencés représentent une dépense de 40 785 340 € en fonctionnement et 20 578 052 € en investissement. L'affectation des résultats et les taux de fiscalité sont fixés en conséquence.

2.2.1 Reprise anticipée des résultats 2020 – délibérations n° 1 à 9

Conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant.

Cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement et/ou les excédents générés par chaque section, sur l'exercice précédent, et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les conditions de l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

Les règles en matière d'affectation restent inchangées.

Ainsi, le résultat doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068)
- pour le solde, il est affecté librement.

En raison des opérations encore en cours de rapprochement entre le compte de gestion et le compte administratif, il est proposé d'utiliser cette disposition du code général des collectivités territoriales.

Des ajustements seront le cas échéant apportés lors de l'approbation du compte de gestion et du compte administratif par voie de décision modificative des budgets primitifs 2020.

Cette reprise anticipée et d'affectation fait l'objet d'une délibération spécifique pour chacun des budgets.

Au regard des éléments du compte de gestion provisoire établi à l'issue de la journée complémentaire, les résultats prévisionnels se présentent comme suit :

Budget général – délibération 2

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	3 336 150,32 €
Résultats antérieurs reportés	1 660 121,97 €
Résultats à affecter	4 996 272,29 €
Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice	850 436,51 €
Résultats antérieurs reportés	10 560 679,56 €
Résultat cumulé	11 411 116,07 €
Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement	
Affectation au 1068	
Report en recettes de fonctionnement (R002)	4 996 272,29 €

- **Proposition d'affectation** : considérant l'excédent d'investissement et l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé d'affecter 4 996 272,29 au compte 002 en recettes de fonctionnement.
- **Reprise** au compte 001 en recettes d'investissement du résultat cumulé de la section d'investissement pour 11 411 116,07 €.

- Le président propose au conseil communautaire de voter la reprise anticipée du résultat 2020 du budget principal (Délibération n°2)

Budget zone d'activité du Pays des couleurs – délibération 3

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0,30 €
Résultats antérieurs reportés	- 6 612,42 €
Résultats à affecter	- 6 612,12 €
Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice	1 007 521,50 €
Résultats antérieurs reportés	400 437,26 €
Résultat cumulé (001)	1 407 958,76 €
Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement	
Affectation au 1068	
Report en dépenses de fonctionnement (D002)	6 612,12 €

- **Reprise :**

au compte 002 en dépenses de fonctionnement du déficit pour 6 612,12€.

au compte 001 en recettes d'investissement du résultat cumulé de la section d'investissement pour 1 407 958,76 €.

- Le président propose au conseil communautaire de voter la reprise anticipée du résultat 2020 du budget Zones d'Activités (ZA) Pays des Couleurs (Délibération n°3)

Budget zone d'activité de l'Isle Crémieu – délibération 4

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	490 810,42 €
Résultats antérieurs reportés	1 361,64 €
Résultats à affecter	492 172,06 €
Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice	14 871,53 €
Résultats antérieurs reportés	429 160,59 €
Résultat cumulé (001)	444 032,12 €
Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement	
Affectation au 1068	
Report en recettes de fonctionnement (R002)	492 172,06 €

- **Proposition d'affectation**

au compte 002 en recettes de fonctionnement de 492 172,06 €.

- **Reprise**

au compte 001 en recettes d'investissement du résultat cumulé de la section d'investissement pour 444 032,12 €.

- Le président propose au conseil communautaire de voter la reprise anticipée du résultat 2020 du budget Zones d'Activités (ZA) de l'Isle Crémieu (Délibération n°4)

Budget zone d'activité du Rondeau – délibération 5

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	272 382,40 €
Résultats antérieurs reportés	76 835,82 €
Résultats à affecter	349 218,22 €
Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice	
Résultats antérieurs reportés	
Résultat cumulé	
Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement	
Affectation au 1068	
Report en recettes de fonctionnement (R002)	349 218,22 €

- Proposition d'affectation :

349 218,22 € au compte 002 en recettes de fonctionnement.

- Le président propose au conseil communautaire de voter la reprise anticipée du résultat 2020 du budget Zones d'Activités (ZA) Rondeau (Délibération n°5)

Budget construction bâtiment industriel – délibération 6

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	43 290,57 €
Résultats antérieurs reportés	- 158 766,96 €
Résultats à affecter	- 115 476,39 €
Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice	352 035,94 €
Résultats antérieurs reportés	- 502 936,37 €
Résultat cumulé (001)	- 150 900,43 €
Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement	150 900,43 €
Affectation au 1068	
Report en dépenses de fonctionnement (D002)	115 476,39 €

- Reprise :

au compte 002 en dépenses de fonctionnement du déficit pour 115 476,39 €.

au compte 001 en dépenses d'investissement du résultat cumulé de la section d'investissement pour 150 900,43 €.

- Le président propose au conseil communautaire de voter la reprise anticipée du résultat 2020 du budget construction bâtiment industriel (Délibération n°6)

Budget eau potable en régie – délibération 6

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	1 858 288,34 €
Résultats antérieurs reportés	1 633 801,12 €
Résultats à affecter	3 492 089,46 €
Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice	325 291,41 €
Résultats antérieurs reportés	1 117 538,55 €
Résultat cumulé (001)	1 442 829,96 €
Solde des restes à réaliser	-1 076 180,56 €
Besoin de financement	
Affectation au 1068	1 396 835,78 €
Report en recettes de fonctionnement (R002)	2 095 253,68 €

- **Proposition d'affectation :**

40% du résultat de la section de fonctionnement est affecté au compte 1068 en recettes d'investissement pour 1 396 835,78 €.

60% au compte 002 en recettes de fonctionnement pour 2 095 253,68 €.

- **Reprise**

au compte 001 en recettes d'investissement pour 1 442 829,96 €.

- **Le président propose au conseil communautaire de voter la reprise anticipée du résultat 2020 du budget eau potable en régie (Délibération n°7)**

Budget assainissement en régie – délibération 8

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	1 084 963,51 €
Résultats antérieurs reportés	2 171 262,08 €
Résultats à affecter	3 256 225,59 €
Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice	-4 558 151,84 €
Résultats antérieurs reportés	2 046 567,53 €
Résultat cumulé (001)	-2 511 584,31 €
Solde des restes à réaliser	579 965,10 €
Besoin de financement	1 931 619,21 €
Affectation au 1068	1 931 619,21 €
Report en recettes de fonctionnement (R002)	1 324 606,38 €

- **Proposition d'affectation :**

1 931 619,21 € au compte 1068 en recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement constaté.

1 324 606,38 au compte 002 en recettes de fonctionnement.

- **Reprise** au compte 001 en dépenses d'investissement pour 2 511 584,31 €.

- Le président propose au conseil communautaire de voter la reprise anticipée du résultat 2020 du budget assainissement en régie (Délibération n°8)

Budget eau potable en délégation de service public – délibération 9

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	402 769,36 €
Résultats antérieurs reportés	
Résultats à affecter	402 769,36 €
Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice	- 194 961,65 €
Résultats antérieurs reportés	
Résultat cumulé (001)	- 194 961,65 €
Solde des restes à réaliser	- 14 670,00 €
Besoin de financement	209 631,65 €
Affectation au 1068	209 631,65 €
Report en recettes de fonctionnement (R002)	193 137,71 €

- **Proposition d'affectation**

209 631,65 € au compte 1068 en recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement de cette section
193 137,72 au compte 002 en recettes de fonctionnement.

- **Reprise**

au compte 001 en dépenses d'investissement du résultat cumulé de la section d'investissement pour 194 961,65€.

- Le président propose au conseil communautaire de voter la reprise anticipée du résultat 2020 du budget eau potable en délégation de service public (Délibération n°9)

Budget assainissement en délégation de service public – délibération 10

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	853 042,73 €
Résultats antérieurs reportés	
Résultats à affecter	853 042,73 €
Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice	- 151 322,55 €
Résultats antérieurs reportés	
Résultat cumulé (001)	- 151 322,55 €
Solde des restes à réaliser	- 626 689,08 €
Besoin de financement	778 011,63 €
Affectation au 1068	778 011,63 €
Report en recettes de fonctionnement (R002)	75 031,10 €

- **Proposition d'affectation :**

au compte 1068 en recettes d'investissement 778 011,63 € pour couvrir le besoin de financement de cette section.
au compte 002 en recettes de fonctionnement 75 031,10 €.

- **Reprise**

au compte 001 en dépenses d'investissement du résultat cumulé de la section d'investissement pour 151 322,55 €.

- **Le président propose au conseil communautaire de voter la reprise anticipée du résultat 2020 du budget assainissement en délégation de service public (Délibération n°10)**

2.2.2 Une fiscalité adaptée – délibérations 11 à 15

La présentation par politique publique permet de donner à voir l'affectation concrète des moyens. Une fois ces présentations faites, il convient d'en donner une vision globale et réglementaire afin de faire ressortir les grands équilibres de chacun des budgets de la communauté de communes.

Les principales recettes sont les recettes fiscales (chapitre 73, impôts et taxes). Elles représentent 68% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement.

Conformément aux dispositions du code général des impôts et du code général des collectivités territoriales, il revient à l'assemblée délibérante de procéder au vote des taux et produits de la fiscalité locale.

Les taxes concernées par le présent rapport sont les suivantes :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), composante de la cotisation économique territoriale comprenant également la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises non soumise à un vote de taux – délibération 11
- la taxe sur le foncier bâti – délibération 12
- la taxe sur le foncier non bâti – délibération 13
- la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) – délibération 14
- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – délibération 15

Il est à noter qu'en raison de sa suppression progressive, il n'y a plus lieu de procéder au vote du taux de taxe d'habitation.

Pour l'exercice 2021, il est proposé de reconduire à l'identique les taux suivants :

- CFE : 22,13%
- **Le président propose au conseil communautaire de voter le taux de cotisation foncière des entreprises (Délibération n°11)**
 - Taxe sur le foncier bâti : 0%
- **Le président propose au conseil communautaire de voter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (Délibération n°12)**
 - Taxe sur le foncier non bâti : 2,48%
- **Le président propose au conseil communautaire de voter le taux de foncier sur les propriétés non bâties (Délibération n°13)**

Afin de financer l'exercice de la compétence GEMAPI, la communauté de communes a fait le choix d'instaurer la taxe GEMAPI, par délibération en date du 25 septembre 2018. Le montant du produit de la taxe GEMAPI a été fixé à 486 000 € pour l'année 2020. Pour l'année 2021, il est proposé de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 486 483€.

Considérant la nécessité de fixer le produit de la taxe GEMAPI à percevoir pour financer les dépenses nécessaires à l'exercice de cette compétence.

- **Le président propose au conseil communautaire de voter le produit GEMAPI (Délibération n°14)**

En ce qui concerne TEOM, cette dernière a vocation à financer le service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Aussi, le taux de cette taxe suit celui des participations acquittées par la communauté de communes auprès du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) et du Syndicat Intercommunal de Collecte et de traitement des Ordures Ménagères de Morestel (SICTOM), chargés de la collecte des déchets.

Pour 2021, le montant prévisionnel des participations s'élève à 7,363 M€, soit une hausse de 673 k€ par rapport au montant des participations 2020 (+10,05%).

Ces hausses tiennent principalement au coût de traitement des ordures ménagères.

D'une part, les syndicats de collecte se voient répercuter la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui connaîtra une hausse très significative en 2021 et au-delà. Pour 2021, la TGAP augmente de 5 €/tonne pour l'incinération et de 8€/tonne pour l'enfouissement.

D'autre part, le coût du tri sélectif est en évolution forte en raison des coûts engendrés, pour les prestataires, de l'extension des consignes de tri prévue pour 2022. Ceux-ci ont dû réaliser des investissements conséquents et répercutent leur coût sur leurs clients.

En prenant en compte une hausse prévisionnelle des bases de 1%, ceci placerait le taux de TEOM 2021 à 10,98% contre 10,25% en 2020.

Il est proposé de porter le taux de TEOM à 10,98% pour 2021.

- **Le président propose au conseil communautaire de voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Délibération n°15)**

Les recettes fiscales s'établissent à 27,84 M€.

En dehors de la TEOM, les autres recettes de la fiscalité directe locale de ce chapitre n'évoluent que sous l'effet de la dynamique de leur base.

En raison de la situation économique, la hausse retenue est mesurée avec +1,51% en intégrant la hausse du taux de la TEOM. De même, une très faible prévision de croissance du reversement de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est retenue.

Cette recette de substitution de la taxe d'habitation étant calculée par référence au produit 2020, le niveau plus faible que prévu des bases définitives de taxe d'habitation incite à cette prudence (7,42 M€). La croissance retenue au budget primitif pour la cotisation foncière des entreprises et la fraction de TVA est de 0,1%. Soit un montant de 13,49 M€.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) elle recule de 4% environ (-130 k€) à 3,049 M€

2.2.3 Les budgets primitifs – délibérations 16 à 26

Pour le budget général – délibération 16

La section de fonctionnement du budget général s'équilibre à 40 785 340 € pour 2021.

- En recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
70	Produits des services	1 267 860,00	1 267 860,00	979 760,00	-22,72%
73	Impôts et taxes	27 387 519,00	27 434 277,00	27 848 033,00	1,51%
74	Subventions et participations	6 825 311,00	7 118 351,00	6 540 751,00	-8,11%
75	Autres produits de gestion courante	134 724,00	134 724,00	228 987,71	69,97%
77	Recettes exceptionnelles	8 600,00	8 600,00	161 536,00	1778,33%
013	Atténuations de charge	70 000,00	70 000,00	30 000,00	-57,14%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 660 121,97	1 660 121,97	4 996 272,29	200,96%
Total		37 354 135,97 €	37 693 933,97 €	40 785 340,00 €	8,20%

Les inscriptions budgétaires au stade du budget primitif sont prudentes pour les principaux chapitres.

Le chapitre impôts et taxes comprend également les attributions de compensation versées par les communes. Le montant de celles-ci est stable.

En ce qui concerne le chapitre 74, subventions et participations, l'inscription est également prudente. Elle intègre les prévisions des services prenant en compte le taux de réalisation 2020 et des éléments exceptionnels ainsi que la baisse de la dotation globale de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement s'établit à 3,36 M€ (-65 k€).

L'inscription au chapitre 70, produits des services tient également compte du niveau de réalisation 2020 et des incertitudes sanitaires qui pèsent sur 2021.

- En dépenses de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
011	Charges à caractère général	4 499 777,00	4 879 777,00	4 127 636,00	-15,4%
012	Charges de personnel	7 261 000,00	7 261 000,00	8 500 000,00	17,1%
014	Atténuations de produits	10 221 970,00	10 221 970,00	10 222 970,00	0,0%
65	Autres charges de gestion courante	11 215 761,15	11 340 761,15	12 248 579,00	8,0%
66	Charges financières	38 476,63	38 476,63	31 390,00	-18,4%
67	Charges exceptionnelles	27 000,00	177 000,00	682 876,00	285,8%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 522 184,25	1 672 184,25	1 511 439,00	-9,6%
023	Virement à la section d'investissement	2 567 966,94	2 102 764,94	3 460 450,00	64,6%
Total		37 354 135,97 €	37 693 933,97 €	40 785 340,00 €	8,20%

Les charges à caractère général sont inscrites à hauteur de 4,12 M€ en 2021, soit une diminution de 15,4% par rapport au total prévu 2020 et de 9,17% de budget primitif à budget primitif.

La masse salariale est portée à 8,5 M€ ce qui représente une évolution de 17,1% par rapport à 2020 et 23.7% du total des dépenses réelles de fonctionnement.

Le chapitre atténuation de produits comprend les attributions de compensations qui sont stables pour 2021.

Les charges exceptionnelles sont en forte progression. Ce chapitre comprend les dispositifs d'aide à l'économie (660 k€).

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) et les dotations aux amortissements (chapitre 042 opération d'ordre de transfert entre les sections) constituent la capacité d'autofinancement brute du budget principal. Elle s'élève à 4,96 M€. La capacité d'autofinancement du budget général est préservée.

La section d'investissement du budget générale s'équilibre à 20 578 052 €

- En recettes d'investissement ,

Recettes d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
024	Produit de cessions	1 250 000,00	1 250 000,00	1 050 000,00	-16,00%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 522 184,25	1 672 184,25	1 511 439,00	-9,61%
10	Dotation et fonds diverses en réserves	2 856 000,00	2 856 000,00	800 000,00	-71,99%
13	Subventions d'investissement	4 900 109,00	4 900 109,00	2 051 337,93	-58,14%
21	Immobilisations corporelles	77 000,00	77 000,00		-100,00%
458206	Opération pour compte de tiers	77 000,00	77 000,00	0,00	-100,00%
27	Autres immobilisations financières	880 030,84	880 030,84	300 000,00	-65,91%
021	Virement de la section de fonctionnement	2 567 966,94	2 102 764,94	3 460 450,00	64,57%
001	Solde de la section d'investissement reporté	10 560 679,56	10 560 679,56	11 411 116,07	8,05%
Total		24 690 970,59 €	24 375 768,59 €	20 584 343,00 €	-15,55%

On note au compte 001 solde de la section d'investissement reporté, le résultat repris de l'année 2020. S'ajoute à ce montant la dotation aux amortissements (opération d'ordre de transfert entre les sections) pour 1,51 M€ et le virement de la section d'investissement pour 3,45 M€. Cette somme est sensiblement plus élevée qu'en 2020 car le choix a été fait de renforcer l'autofinancement prévisionnel et de ne pas affecter le résultat au chapitre 10.

A contrario, le chapitre 10, dotations et fonds en réserves est en diminution du fait de l'absence d'affectation du résultat au compte 1068. Il ne comporte que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour 800 k€.

Les subventions sont moins importantes qu'en 2020 du fait du rythme de réalisation des opérations d'investissement.

- En dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
13	Subventions d'investissements	162 400,00	162 400,00	30 000,00	-81,53%
16	Emprunt	190 780,26	190 780,26	193 267,13	1,30%
20	Immobilisations incorporelles	649 728,00	829 728,00	923 650,00	11,32%
21	Immobilisations corporelles	3 019 530,50	3 019 530,50	3 850 718,00	27,53%
23	Immobilisations en cours	18 851 498,46	18 046 296,46	14 507 324,87	-19,61%
26	Participations et créances	12 000,00	12 000,00	6 000,00	-50,00%
27	Autres immobilisations financières	279 033,37	589 033,37	310 000,00	-47,37%
458106	Opération pour compte de tiers	77 000,00	77 000,00	0 €	-100,00%
204	Subventions d'investissement versées	1 449 000,00	1 449 000,00	763 383,00 €	-47,32%
Total		24 690 970,59 €	24 375 768,59 €	20 584 343,00 €	-15,55%

L'ensemble des dépenses des services sont intégrées dans les chapitres 20, 21 et 23 pour constituer les dépenses d'équipements de la collectivité. En plus de ces dépenses, une enveloppe globalisée d'un montant de 7,96 M€ est inscrite sur le chapitre 23.

Les dépenses d'équipements de la collectivité s'élèvent à 19,27 M€.

- **Le président propose au conseil communautaire de voter le budget primitif 2021 Budget principal (Délibération n°16)**

Les budgets économiques

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné dispose de quatre budgets économiques ont trois budgets de zone d'activités comportant essentiellement des écritures de stock de terrains. Ces écritures correspondent à la valorisation et aux variations des stocks de terrains aménagés. La valeur du stock de terrain augmente avec les travaux réalisés et des déstockages interviennent lors des ventes.

Aucune avance n'est nécessaire au stade du budget primitif pour les budgets de zones en 2021.

Le budget construction location de bâtiment industriels va connaître une modification de consistance importante en 2021 puisque les bâtiments du CAN, à Arandon doivent être affectés au budget général. L'ensemble des charges afférentes à ces bâtiments seront supportées par le budget général.

Une subvention d'équilibre du budget général est inscrite pour ce budget.

Le budget annexe ZA du Pays des Couleurs – Délibération 17

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 623 307,79 €.

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
70	Produits des services	377 366,00	377 366,00	88 000,00	-76,68%
75	Autres produits de gestion courante			8 499,70	
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	4 077 434,00	4 077 434,00	3 526 808,09	-13,5%
Total		4 454 800,00 €	4 454 800,00 €	3 623 307,79 €	-18,67%

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
011	Charges à caractère général	106 160,00	106 160,00	372 887,58	251,3%
65	Autres charges de gestion courante			1 000,00	
66	Charges financières	1 000,00	1 000,00		-100,0%
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	4 000,00		-100,0%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	4 250 330,09	4 250 330,09	3 242 808,09	-23,7%
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 612,42	6 612,42	6 612,12	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	89 697,49	89 697,49		-100,0%
Total		4 457 800,00 €	4 457 800,00 €	3 623 307,79 €	-18,72%

La section d'investissement s'équilibre à 4 650 766,85 €

Recettes d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	4 250 330,09	4 250 330,09	3 242 808,09	-23,70%
021	Virement de la section de fonctionnement	86 697,49	86 697,49		
001	Solde de la section d'investissement reporté	400 437,26	400 437,26	1 407 958,76	251,61%
Total		4 737 464,84 €	4 737 464,84 €	4 650 766,85 €	-1,83%

Dépenses d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
16	Emprunt	660 030,84	660 030,84	1 123 958,76	70,29%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	4 077 434,00	4 077 434,00	3 526 808,09	-13,50%
Total		4 737 464,84 €	4 737 464,84 €	4 650 766,85 €	-1,83%

- Le président propose au conseil communautaire de voter le budget primitif 2021 Budget annexe Zones d'activités Pays des Couleurs (Délibération n°17)

Le budget annexe ZA de l'Isle Crémieu – Délibération 18

La section de fonctionnement s'équilibre à 839 368,06 € .

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
70	Produits des services	636 315,00	636 315,00	230 000,00	-63,85%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	45 066,53	45 066,53	117 196,00	160,1%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 361,64	1 361,64	492 172,06	36045,53%
Total		682 743,17 €	682 743,17 €	839 368,06 €	22,94%
Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
011	Charges à caractère général	85 600,00	85 600,00	165 000,00	92,8%
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,0%
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,0%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	321 291,53	321 291,53	347 196,18	8,1%
023	Virement à la section d'investissement	269 851,64	269 851,64	321 171,88	19,0%
Total		682 743,17 €	682 743,17 €	839 368,06 €	22,94%

La section d'investissement s'équilibre à 1 112 400,18 €

Recettes d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	321 291,53	321 291,53	347 196,18	8,06%
021	Virement de la section de fonctionnement	269 851,64	269 851,64	321 171,88	19,02%
001	Solde de la section d'investissement reporté	429 160,59	429 160,59	444 032,12	3,47%
Total		1 020 303,76 €	1 020 303,76 €	1 112 400,18 €	9,03%

Dépenses d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
16	Emprunt	975 237,23	975 237,23	995 204,18	2,05%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	45 066,53	45 066,53	117 196,00	160,05%
Total		1 020 303,76 €	1 020 303,76 €	1 112 400,18 €	9,03%

- Le président propose au conseil communautaire de voter le budget annexe Zones d'activités Isle Crémieu (Délibération n°18)

Le budget annexe ZA du Rondeau – délibération 19

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 128 511 € .

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
70	Produits des services	666 650,00	666 650,00	86 460,78	-87,03%
77	Recette exceptionnelles	617 055,18	617 055,18		-100,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 692 832,00	1 692 832,00	1 692 832,00	0,0%
002	Résultat de fonctionnement reporté	76 835,82	76 835,82	349 218,22	354,50%
Total		3 053 373,00 €	3 053 373,00 €	2 128 511,00 €	-30,29%

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
011	Charges à caractère général	1 351 862,00	1 351 862,00	428 000,00	-68,3%
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,0%
66	Charges financières	4 000,00	4 000,00	3 000,00	-25,0%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 696 511,00	1 696 511,00	1 696 511,00	0,0%
Total		3 053 373,00 €	3 053 373,00 €	2 128 511,00 €	-30,29%

La section d'investissement s'équilibre à 1 696 511 € .

Recettes d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 696 511,00	1 696 511,00	1 696 511,00	0,00%
Total		1 696 511,00 €	1 696 511,00 €	1 696 511,00 €	0,00%

Dépenses d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
16	Emprunt	3 679,00	3 679,00	3 679,00	0,00%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 692 832,00	1 692 832,00	1 692 832,00	0,00%
Total		1 696 511,00 €	1 696 511,00 €	1 696 511,00 €	0,00%

- Le président propose au conseil communautaire de voter le budget annexe Zone d'activité du Rondeau (Délibération n°19)

Le budget annexe Construction bâtiments industriels – délibération 20

La section de fonctionnement s'équilibre à 241 230 €.

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
74	Subventions et participations			180 737,00	
75	Autres produits de gestion courante	77 198,00	77 198,00	60 493,00	-21,64%
77	Recette exceptionnelles	211 755,96	211 755,96		-100,00%
Total		288 953,96 €	288 953,96 €	241 230,00 €	-16,52%

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
011	Charges à caractère général	17 434,00	17 434,00	18 000,61	3,3%
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,0%
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00		-100,0%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	102 753,00	102 753,00	102 753,00	0,0%
002	Résultat de fonctionnement reporté	158 766,96	158 766,96	115 476,39	-27,27%
Total		288 953,96 €	288 953,96 €	241 230,00 €	-16,52%

La section d'investissement s'équilibre à 154 901 €.

Recettes d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
024	Produit de cessions	355 150,00	355 150,00		-100,00%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	102 753,00	102 753,00	102 753,00	0,00%
16	Emprunt	279 033,37	279 033,37	52 148,00	-81,31%
Total		736 936,37 €	736 936,37 €	154 901,00 €	-78,98%

Dépenses d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
16	Emprunt	224 000,00	224 000,00	4 000,57	-98,21%
23	Immobilisations en cours	10 000,00	10 000,00		-100,00%
001	Solde de la section d'investissement reporté	502 936,37	502 936,37	150 900,43	-70,00%
Total		736 936,37 €	736 936,37 €	154 901,00 €	-78,98%

- Le président propose au conseil communautaire de voter le budget annexe Constructions, locations de bâtiments industriels (Délibération n°20)

Le budget de l'eau potable en régie – délibération 21

La section de fonctionnement s'équilibre à 7 353 274 €

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
70	Produits des services	3 964 918,00	3 964 918,00	4 507 780,32	13,69%
74	Subventions et participations	1 500,00	1 500,00	11 894,00	692,93%
75	Autres produits de gestion courante	502 020,00	502 020,00	27 435,00	-94,54%
77	Recette exceptionnelles	4 750,00	410 338,08		-100,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	660 911,00	660 911,00	710 911,00	7,6%
002	Résultat de fonctionnement reporté		1 225 181,73	2 095 253,68	71,02%
Total		5 134 099,00 €	6 764 868,81 €	7 353 274,00 €	8,70%

Le montant du chapitre 70 produit des services tient compte du niveau du réalisé 2020 et de la hausse des tarifs mais aussi de la refacturation des charges de personnel entre les deux budgets de la régie qui étaient inscrites au chapitre 75 en 2020 mais qui s'est exécuté au chapitre 70.

Le résultat de l'exercice 2020 a été repris pour partie au compte 002 résultat de fonctionnement reporté et pour partie affecté au compte 1068 en recettes d'investissement (1,44 M€)°.

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
011	Charges à caractère général	1 729 900,00	1 729 900,00	1 482 885,00	-14,3%
012	Charges de personnel	1 409 005,00	1 409 005,00	1 534 000,00	8,9%
014	Atténuations de produits	274 500,00	274 500,00	490 194,00	78,6%
65	Autres charges de gestion courante	54 320,00	54 320,00	27 500,00	-49,4%
66	Charges financières	147 095,00	147 095,00	165 706,00	12,7%
67	Charges exceptionnelles	31 260,00	31 260,00	100 500,00	221,5%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 261 603,00	1 461 603,00	1 425 495,00	-2,5%
023	Virement à la section d'investissement	226 416,00	1 637 185,81	2 126 994,00	29,9%
Total		5 134 099,00 €	6 744 868,81 €	7 353 274,00 €	9,02%

L'inscription des charges à caractère général tient compte des réalisations 2020. Les charges de personnel de la régie sont portées par le budget de l'eau qui refacture au budget assainissement qui en supporte 45%.

Une dépense de 3,55 M€ comprenant les opérations d'ordre de transfert entre les sections et le virement à la section d'investissement correspond à l'autofinancement du budget de l'eau potable. On retrouve cette somme en recettes d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 6 602 154 € .

Recettes d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 261 603,00	1 461 603,00	1 425 495,00	-2,47%
041	Opération patrimoniale	50 000,00	50 000,00		-100,00%
10	Dotation et fonds diverses en réserves	44 007,00	899 921,77	1 446 835,04	60,77%
13	Subventions d'investissement			160 000,00	
16	Emprunt	2 829 926,00			
23	Immobilisations en cours	13 000,00	13 000,00		-100,00%
27	Autres immobilisations financières	3 975,00	3 975,00		-100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	226 416,00	1 637 185,81	2 126 994,00	29,92%
001	Solde de la section d'investissement reporté		1 281 797,82	1 442 829,96	12,56%
Total		4 428 927,00 €	5 347 483,40 €	6 602 154,00 €	23,46%

On retrouve au compte 001 le solde reporté de l'exercice 2020 pour un total de 3,49 M€, la dotation aux amortissements au pour 1,42 M€ et l'affectation en réserve pour 1,44 M€

Dépenses d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	660 911,00	660 911,00	660 911,00	0,00%
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00%
16	Emprunt	354 316,00	354 316,00	332 000,00	-6,30%
20	Immobilisations incorporelles	228 000,00	228 000,00	126 000,00	-44,74%
21	Immobilisations corporelles	339 700,00	339 700,00	389 390,00	14,63%
23	Immobilisations en cours	2 796 000,00	3 704 556,40	5 043 853,00	36,15%
27	Autres immobilisations financières		10 000,00		-100,00%
Total		4 428 927,00 €	5 347 483,40 €	6 602 154,00 €	23,46%

En plus des inscriptions liées aux opérations décrites (2,64 M€), une enveloppe prévisionnelle de travaux d'un montant de 2,4M€ est inscrite.

- **Le président propose au conseil communautaire de voter le budget annexe Eau potable en régie (Délibération n°21)**

Le budget de l'assainissement en régie – délibération 22

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 884 855 €

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
70	Produits des services	3 541 103,00	3 541 103,00	3 671 429,62	3,68%
74	Subventions et participations	88 708,00	88 708,00	93 000,00	4,84%
75	Autres produits de gestion courante			4 000,00	
77	Recette exceptionnelles	41 950,00	274 774,43	42 450,00	-84,55%
013	Atténuations de charge	5 250,00	5 250,00	5 000,00	-4,76%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	744 369,00	744 369,00	744 369,00	0,00%
002	Résultat de fonctionnement reporté		2 171 262,08	1 324 606,38	-38,99%
Total		4 421 380,00 €	6 825 466,51 €	5 884 855,00 €	-13,78%

Le montant des produits des services tient compte du niveau de réalisation 2020 et de la hausse des tarifs. Les 744 k€ du chapitre 042 correspondent à l'amortissement des subventions reçues par le passé.

Enfin, le compte 002 enregistre le résultat de fonctionnement reporté après couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté à l'issue de l'exercice 2020.

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
011	Charges à caractère général	1 159 849,00	1 159 849,00	1 214 300,00	4,7%
012	Charges de personnel		731 849,00	693 300,00	-5,3%
014	Atténuations de produits	229 000,00	229 000,00	215 252,00	-6,0%
65	Autres charges de gestion courante	755 842,00	23 993,00	334 694,95	1295,0%
66	Charges financières	342 014,00	342 014,00	292 839,00	-14,4%
67	Charges exceptionnelles	58 320,00	58 320,00	26 440,00	-54,7%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 432 292,00	1 732 292,00	1 564 926,00	-9,7%
023	Virement à la section d'investissement	444 063,00	2 548 149,51	1 543 103,05	-39,4%
Total		4 421 380,00 €	6 825 466,51 €	5 884 855,00 €	-13,78%

Le montant des charges générales est proche du niveau de 2020. La répartition des charges de personnel a été recalculée après une année d'activité.

Une dépense de 3,1 M€ comprenant les opérations d'ordre de transfert entre les sections et le virement à la section d'investissement correspond à l'autofinancement du budget assainissement. On retrouve cette somme en recettes d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 12 629 990 € :

Recettes d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
10	Dotation et fonds diverses en réserves	156 029,00	225 298,37	2 561 619,21	1036,99%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 432 292,00	1 732 292,00	1 564 926,00	-9,66%
13	Subventions d'investissement	1 333 728,00	1 333 728,00	1 238 652,00	-7,13%
16	Emprunt	8 514 811,64	4 514 811,64	5 721 689,74	26,73%
021	Virement de la section de fonctionnement	444 063,00	2 548 149,51	1 543 103,05	-39,44%
001	Solde de la section d'investissement reporté		2 046 567,53		
Total		11 880 923,64 €	12 400 847,05 €	12 629 990,00 €	1,85%

Le chapitre 10 enregistre l'affectation du résultat 2020 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement constaté.

On retrouve par ailleurs l'autofinancement pour 3,16 M€ (somme du chapitre opération d'ordre de transfert entre les sections et le virement de la section de fonctionnement)

Un emprunt d'équilibre est inscrit pour 5,72 M€

Dépenses d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
16	Emprunt	688 931,00	688 931,00	650 971,00	-5,51%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	744 369,00	744 369,00	744 369,00	0,00%
20	Immobilisations incorporelles	172 000,00	172 000,00	10 000,00	-94,19%
21	Immobilisations corporelles	272 000,00	272 000,00	165 500,00	-39,15%
23	Immobilisations en cours	10 003 623,64	10 523 547,05	8 547 565,69	-18,78%
001	Solde de la section d'investissement reporté			2 511 584,31	
Total		11 880 923,64 €	12 400 847,05 €	12 629 990,00 €	1,85%

En dépenses d'investissement, le montant de l'enveloppe de travaux s'élève à 8,54 M€. Elle comprend pour 7,25 M€ de travaux décrits plus haut (cf présentation par domaine) auxquels s'ajoutent 1,5M€ de crédits complémentaires.

- **Le président propose au conseil communautaire de voter le budget annexe Assainissement en régie (Délibération n°22)**

Le budget de l'eau potable en délégation de service public – délibération 23

La section de fonctionnement s'équilibre à 624 096 €

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
70	Produits des services	405 738,00	405 738,00	405 738,28	0,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	25 220,00	25 220,00	25 220,00	0,0%
002	Résultat de fonctionnement reporté		582 338,14	193 137,72	-66,83%
Total		430 958,00 €	1 013 296,14 €	624 096,00 €	-38,41%

Les produits des services servent structurellement à dégager de l'autofinancement car les charges de fonctionnement sont particulièrement limitées sur ce budget. On note par ailleurs le résultat reporté de 2020.

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
011	Charges à caractère général	54 024,00	54 024,00	56 470,00	4,5%
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00	6 000,00	6 000,00	0,0%
66	Charges financières	1 500,00	1 500,00	1 500,00	0,0%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	122 821,00	122 821,00	122 821,00	0,0%
023	Virement à la section d'investissement	246 613,00	828 951,14	437 305,00	-47,2%
Total		430 958,00 €	1 013 296,14 €	624 096,00 €	-38,41%

L'autofinancement dégagé s'élève à 560 k€. 122 k€ au titre des amortissements des immobilisations et 437 k€ au titre du virement à la section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 1 079 852 €

Recettes d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	122 821,00	122 821,00	122 821,00	0,00%
10	Dotation et fonds diverses en réserves			209 631,65	
16	Emprunt	330 000,00	330 000,00	310 094,35	-6,03%
458201	opération pour compte de tiers	20 000,00	20 000,00		-100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	246 613,00	828 951,14	437 305,00	-47,25%
Total		719 434,00 €	1 301 772,14 €	1 079 852,00 €	-17,05%

Dépenses d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
16	Emprunt	3 000,00	3 000,00		-100,00%
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	50 000,00	30 000,00	-40,00%
21	Immobilisations corporelles	41 214,00	41 214,00		-100,00%
23	Immobilisations en cours	580 000,00	1 060 494,15	829 670,35	-21,77%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	25 220,00	25 220,00	25 220,00	0,00%
001	Solde de la section d'investissement reporté		101 843,99	194 961,65	91,43%
458101	opération pour compte de tiers	20 000,00	20 000,00		-100,00%
Total		719 434,00 €	1 301 772,14 €	1 079 852,00 €	-17,05%

On constate la reprise du déficit d'investissement de 2020 pour 194 k€. Les investissements sur ce budget s'élèvent à 829 k€.

- **Le président propose au conseil communautaire de voter le budget annexe Eau potable en DSP (Délibération n°23)**

Le Budget de l'assainissement en délégation de service public – délibération 24

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 115 295 M€

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
70	Produits des services	623 490,00	671 490,00	967 203,90	44,04%
75	Autres produits de gestion courante	13,00	13,00		-100,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	73 060,00	73 060,00	73 060,00	0,0%
002	Résultat de fonctionnement reporté		354 731,30	75 031,10	-78,85%
Total		696 563,00 €	1 099 294,30 €	1 115 295,00 €	1,46%

La même remarque relative aux recettes peut être faite que pour le budget de l'eau en DSP. Les 967 k€ de recettes vont permettre de dégager un niveau important d'autofinancement compte tenu du niveau peu élevé des charges.

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
011	Charges à caractère général	75 260,00	75 260,00	80 087,00	6,4%
66	Charges financières	130 302,00	178 302,00	129 771,00	-27,2%
67	Charges exceptionnelles	3 574,00	3 574,00	3 574,00	0,0%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	307 893,00	307 893,00	385 372,00	25,2%
023	Virement à la section d'investissement	179 534,00	534 265,30	516 491,00	-3,3%
Total		696 563,00 €	1 099 294,30 €	1 115 295,00 €	1,46%

L'autofinancement dégagé s'élève à 901 k€ (385 k€ au titre des amortissements des immobilisations et 516 k€ au titre du virement à la section d'investissement).

La section d'investissement s'équilibre à 3 144 445 €

Recettes d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	307 893,00	307 893,00	385 372,00	25,16%
10	Dotation et fonds diverses en réserves			778 011,63	
13	Subventions d'investissement	522 130,00	522 130,00	884 647,33	69,43%
16	Emprunt	1 890 609,00	1 890 609,00	579 923,04	-69,33%
021	Virement de la section de fonctionnement	179 534,00	534 265,30	516 491,00	-3,33%
001	Solde de la section d'investissement reporté		2 182 958,19		-100,00%
Total		2 900 166,00 €	5 437 855,49 €	3 144 445,00 €	-42,17%

Dépenses d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
16	Emprunt	247 596,00	247 596,00	273 000,00	10,26%
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00%
21	Immobilisations corporelles	5 141,00	5 141,00	5 142,00	0,02%
23	Immobilisations en cours	2 524 369,00	5 062 058,49	2 591 920,45	-48,80%
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	73 060,00	73 060,00	73 060,00	0,00%
001	Solde de la section d'investissement reporté			151 322,55	
Total		2 900 166,00 €	5 437 855,49 €	3 144 445,00 €	-42,17%

Le montant des travaux s'établit à 2,59 M€.

- **Le président propose au conseil communautaire de voter le budget annexe Assainissement en DSP (Délibération n°24)**

Le budget de l'EPIC tourisme – délibérations 25 et 26.

La subvention annuelle à l'EPIC doit être adoptée par le conseil communautaire pour un montant de 515 000 €, soit une diminution d'environ 28 k€ par rapport à 2020 (délibération 25).

Même si l'EPIC dispose de la personnalité morale, son budget, voté par le comité de direction doit être approuvé par le conseil communautaire avant de pouvoir devenir exécutoire (délibération 26).

La section de fonctionnement s'équilibre à 678 760,74 €.

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
70	Produits des services	30 600,00	30 600,00	13 000,00	-57,52%
73	Impôts et taxes				
74	Subventions et participations	543 580,00	543 580,00	542 886,43	-0,13%
75	Autres produits de gestion courante				
77	Recette exceptionnelles			39 000,00	
013	Atténuations de charge			2 603,38	
002	Résultat de fonctionnement reporté			81 270,93	
Total		574 180,00 €	574 180,00 €	678 760,74 €	18,21%

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	BP 2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
011	Charges à caractère général	224 169,23	224 169,23	254 900,00	13,7%
012	Charges de personnel	312 000,00	312 000,00	360 300,00	15,5%
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	1 000,00	500,00	-50,0%
67	Charges exceptionnelles	17 000,00	17 000,00	500,00	-97,1%
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	18 766,40	18 766,40	19 225,00	2,4%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 244,37	1 244,37		-100,00%
023	Virement à la section d'investissement			43 335,74	
Total		574 180,00 €	574 180,00 €	678 760,74 €	18,21%

La section d'investissement s'équilibre à 86 260,93 €.

Recettes d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	18 766,40	18 766,40	19 225,00	2,44%
021	Virement de la section de fonctionnement			43 335,74	
001	Solde de la section d'investissement reporté	18 761,83	18 761,83	23 700,19	26,32%
Total		37 528,23 €	37 528,23 €	86 260,93 €	129,86%

Dépenses d'investissement					
Chapitre		BP 2020	total prévu 2020	2021	évolution total prévu 2020/ BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	12 847,93	12 847,93	12 000,00	-6,60%
21	Immobilisations corporelles	24 680,30	24 680,30	74 260,93	200,89%
Total		37 528,23 €	37 528,23 €	86 260,93 €	129,86%

- Le président propose au conseil communautaire de voter la subvention à l'EPIC Office du tourisme (Délibération n°25)
- Le président propose au conseil communautaire d'approuver du budget primitif 2021 Budget de l'EPIC Office du tourisme (Délibération n°26)

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 31/01/2021 au 28/02/2021

	Objet	Recette	Dépenses	Sans impact financier
12	Contrat relatif à la collecte des déchets recyclables sur les sites communautaires		1228,80 € TTC/mois	
13	Contrat relatif au nettoyage des locaux de la régie eau – assainissement à Optevoz		1293,59 € TTC/mois	
14	Contrat relatif au nettoyage des locaux de Saint-Chef jusqu'au déménagement à Arandon		1708,80 € TTC/mois	
15	Contrat relatif au nettoyage de l'hôtel communautaire à Morestel jusqu'au déménagement à Arandon		4138,80 € TTC/mois	

3. Tarification de l'eau et de l'assainissement 2021

→ **Rapporteur : monsieur Granger, vice-président en charge des cycles de l'eau**

RAPPORT

Un travail a été réalisé par le conseil d'exploitation de la régie sur les orientations du mandat et les ambitions fixées dans le cadre de la mise en place d'une stratégie de gestion patrimoniale.

- Pour le service régie eau potable, les ambitions suivantes :
 - renouvellement des réseaux et des branchements sur une périodicité de 80 ans (taux de renouvellement de 1,25 % - environ 7 km/an), correspondant à un montant de 1 745 000 HT €/an,
 - renouvellement tous les 60 ans des ouvrages de production (soit 1 tous les 4 ans) – montant annuel de 30 000 €,
 - renouvellement tous les 60 ans des ouvrages de stockage (soit 0,7 ouvrages tous les ans) – montant annuel 170 000 €,
 - renouvellement tous les 40 ans des stations de reprise et de traitement (1 ouvrage tous les 2 ans) – montant annuel de 50 000 €,
 - mise en place d'une stratégie de veille des fuites sur les réseaux d'eau – objectif à 80 % en 2023 – montant de l'opération 250 000 €,
 - le lancement d'un schéma directeur d'eau potable en 2021 – montant 100 000 €.
- Pour le service régie assainissement, les mises aux normes réglementaires imposent le volume de travaux dans les prochaines années et aucune ambition n'a été présentée si ce n'est d'être conforme à la réglementation et suivant le calendrier fixé par l'Etat. La mise à jour du schéma directeur est prévue pour 2021 pour un montant total de 70 000 €.

Afin d'atteindre objectifs fixés les moyens suivants sont proposés :

- un ingénieur d'étude,
- deux fontainiers travaux et exploitation,
- un agent Assainissement Non Collectif.

Par la suite, ce travail a été intégré dans le cadre d'une prospective budgétaire sur les 4 prochaines années pour chacun des budgets :

Il en est ressorti la nécessité de générer :

- un produit indispensable pour conserver une situation saine à court terme pour le budget assainissement,
- un produit utile pour le renforcement des capacités d'action pour le budget régie eau potable.

a. Tarifs assainissement

Les propositions intègrent la stratégie tarifaire suivante :

- génération d'un produit indispensable pour conserve rune situation saine,
- impossibilité de convergence immédiate de la part fixe,
- début de convergence de la part fixe unique plafonnée à 73 € et une majoration maximale à 10 % si le plafond n'est pas atteint,
- début de convergence vers une part variable unique plafonnée à 1,74 € et une augmentation maximale fixée à 10 % si le plafond n'est pas atteint,
- pas de baisse de la part variable.

	Proposition selon le besoin prospective				Augmentation tarifaire
	Régie des eaux		AERMC	Total 120 m ³	
	Part fixe	Part variable	Modernisation des réseaux		
Ex-SIEPC	73,00 €	1,551	0,15 €	277,12 €	6,9%
Arandon-Passin			0,15 €	277,12 €	7,0%
Creys-Mépieu	73,00 €	1,551	0,15 €	277,12 €	7,0%
Chozeau			0,15 €	271,90 €	1,5%
Villemoirieu	45,10 €	1,740	0,15 €	271,90 €	1,5%
St-Romain-de-Jalionas			0,15 €	271,90 €	1,5%
Frontonas	46,00 €	1,570	0,15 €	252,40 €	9,0%
Panossas	38,50 €	1,600	0,15 €	248,50 €	9,5%
Tignieu-Jameyzieu	7,50 €	1,792	0,15 €	240,55 €	13,3%
Bouvesse-Quirieu	60,50 €	1,276	0,15 €	231,62 €	9,2%
Courtenay	33,00 €	1,430	0,15 €	222,60 €	9,1%
Chamagnieu	38,50 €	1,254	0,15 €	206,98 €	9,1%
Veyssillieu	40,00 €	1,160	0,15 €	197,20 €	9,6%
Crémieu	26,50 €	1,420	0,15 €	224,90 €	14,93 %

b. Tarifs eau potable

Les propositions intègrent la stratégie tarifaire suivante :

- génération d'un produit utile pour le renforcement des capacités d'action,
- harmonisation de la part fixe immédiate,
- début de convergence de la part fixe vers un point haut,
- pas de baisse des parts variables.

La stratégie tarifaire se présente ainsi :

	Proposition selon le besoin prospective				Total 120 m ³	Augmentation tarifaire
	Régie des eaux		AERMC			
	Part fixe	Part variable	Prélèvements	Redevance pollution		
Ex-SIEPC	54 €	1,23 €	0,08 €	0,27 €	243,60 €	1,00%
Arandon-Passin	54 €	1,13 €	0,08 €	0,27 €	231,60 €	6,53%
Chamagnieu	54 €	1,13 €	0,08 €	0,27 €	231,60 €	10,71%
Bouvesse-Quirieu	54 €	1,08 €	0,08 €	0,27 €	225,60 €	6,62%
Courtenay	54 €	1,08 €	0,08 €	0,27 €	225,60 €	2,92%
Chozeau	54 €	1,08 €	0,08 €	0,27 €	225,60 €	11,02%
Frontonas	54 €	1,08 €	0,08 €	0,27 €	225,60 €	9,73%
Panossas	54 €	1,08 €	0,08 €	0,27 €	225,60 €	11,02%
Veysillieu	54 €	1,08 €	0,08 €	0,27 €	225,60 €	3,39%
Creys-Mépieu	54 €	0,87 €	0,08 €	0,27 €	200,40 €	18,72%
Villemoirieu	54 €	0,87 €	0,08 €	0,27 €	200,40 €	12,58%
Crémieu	29 €	1,41 €	0,08 €	0,27 €	240,34 €	1,34%
Montalieu-Porcieu	60 €	1,35 €	0,08 €	0,27 €	264,00 €	1,11%

Au-delà de cette période, ce sont les schémas directeurs d'eau et d'assainissement qui permettront d'établir les investissements à moyen et long terme (15 ans) et ainsi d'établir un tarif cible unique sur l'ensemble du territoire de la régie des eaux tant pour l'eau potable que l'assainissement collectif.

Conformément aux Articles L2224-12 et suivants, il convient de voter une tarification selon chaque budget équilibré en fonctionnement comme en investissement.

Le président propose au conseil communautaire d'approuver les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement référencés ci-dessus, applicables à compter du 1er avril 2021 et d'autoriser le prélèvement des redevances pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, dont le détail est fixé par la présente délibération.

4. Fixation de la tarification de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (P.F.A.C)

→ Rapporteur : M. Granger, vice-président en charge des cycles de l'eau

RAPPORT

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, le conseil communautaire a décidé d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles, soumises à l'obligation de raccordement, une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

Cette participation est instituée par délibération du conseil communautaire compétent en matière d'assainissement collectif qui en détermine les modalités de calcul et en fixe le montant. Ce dernier peut être différencié pour tenir compte de l'économie réelle réalisée par le propriétaire selon qu'il s'agit d'une construction nouvelle ou d'une construction existante nécessitant une simple mise aux normes.

La PFAC a été instauré par le conseil communautaire lors de sa séance du 17 décembre 2019 pour un montant de 3 800 € tout type de bâtis confondus.

Ce tarif était basé à cette époque selon la PFAC appliquée par les anciens gestionnaires tout en conservant un équilibre budgétaire dans les recettes de fonctionnement.

Seul un montant dégressif est appliqué lors des extensions de réseaux (1/2 PFAC => 1 900 €).

Il s'est avéré nécessaire de revoir les modalités de calcul après plusieurs cas particuliers et notamment des projets d'immeubles

La réflexion s'est alors portée sur les pratiques des intercommunalités voisines et notamment la communauté de communes Les Vallons de la Tour, le Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan (SEPECC) et le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et environs (SYMIDEAU). La communauté de communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné (LYSED), quant à elle est en réflexion sur les modalités de calcul ainsi que les montants. La Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI), par sa taille et sa structuration du service d'assainissement collectif n'a pas été approchée.

La proposition de la PFAC est donc cohérente et comparative avec les structures voisines du Nord Isère et notamment sur le territoire des Balcons du Dauphiné :

- l'approche pour l'établissement des tarifs est basée sur un tarif fixe par logement individuel
- pour les logements de type collectif : le calcul est fait sur la base du nombre de logements par projet
- pour les projets assimilés domestiques (cantines, entreprises diverses etc.) : le calcul se fait selon les cas avec la notion d'un montant de PFAC modulable selon la nature du projet.

Dans ce souci d'équité vis-à-vis de la nature du projet et du type de rejet, il a été décidé après avis favorable du conseil d'exploitation de la régie des eaux et avis favorable du bureau communautaire, de présenter de façon distincte les tarifs de la PFAC selon le type d'habitation ou d'établissement.

○ **Le président propose au conseil communautaire d'accepter l'ensemble des propositions et d'autoriser le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération sur la PFAC.**

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 31/01/2021 au 28/02/2021

	Objet	Recette	Dépenses	Sans impact financier
17	Dotation de subvention à l'investissement - Financement de travaux sur les réseaux d'assainissement du territoire – Commune de Chamagnieu - Année 2021	236 397 €		
18	Site d'Optevoz : contrat de fourniture de gaz GPL SenreniPro – Antargaz (5ans)		Prix du gaz : 1560 € TTC/tonne	

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 31/01/2021 au 28/02/2021

	Objet	Recette	Dépenses	Sans impact financier
01	Raccordement du réseau d'assainissement de Chozeau : participation aux travaux sur le réseau BT réalisé par TE38		779 €	
04	Convention avec le syndicat mixte d'eau et d'assainissement des Abrets et environ pour bénéficier de la DSIL			X
05	Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes et la commune de Villemoirieu			X

5. Gens du Voyage : aire de Frontonas - remboursement à la commune des frais inhérents au renforcement des personnels techniques et administratifs

➔ **Rapporteur : madame Sitruk, vice-présidente en charge de l'habitat, du logement et des gens du voyage.**

RAPPORT

Au titre de ses compétences facultatives, la communauté de communes est amenée à prendre en charge les frais de scolarité ainsi que les autres dépenses supportées par les communes d'implantation d'aires d'accueil des gens du voyage (hors terrain familial) en conformité par le schéma départemental.

Concernant les frais inhérents au renforcement des personnels techniques et administratifs, supportés par la commune de Frontonas, le montant à verser à la commune est de 25 000 € (identique au montant 2019).

- **Le président propose au conseil communautaire d'approuver cette subvention d'un montant de 25 000€.**

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 31/01/2021 au 28/02/2021

	Objet	Recette	Dépenses	Sans impact financier
10	Prolongation des abonnements au centre nautique et remboursement des usagers des séances des activités aquatiques		100 €	

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 31/01/2021 au 28/02/2021

	Objet	Recette	Dépenses	Sans impact financier
03	Subvention association Nouvelles Rencontres de Brangues		30 000 €	

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 31/01/2021 au 28/02/2021

	Objet	Recette	Dépenses	Sans impact financier
11	Déménagement du site de Morestel et de Saint Chef		3 024 €	
16	Contrat relatif à la maintenace d'un ascenseur pour le bâtiment du siège à Arandon Passins avec l'entreprise ORONA		1 140 € TTC	
19	Mission de programmation : réhabilitation d'un bâtiment type industriel situé à Arandon Passins en vue de sa transformation en atelier, locaux d'archives et salle communautaire		10 080 € TTC	

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 31/01/2021 au 28/02/2021

	Objet	Recette	Dépenses	Sans impact financier
06	Cession d'une parcelle de terrain à monsieur Smith et madame Matéos - ZA des Petites Champagnes à Hières sur Amby	87 116,40 € TTC en recette		

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES